



EPTA

Conférence annuelle 2004

Minutes de la Conférence



SOMMAIRE

Pages

LUNDI 25 OCTOBRE 2004

I. INTRODUCTION.....	4
II. INTERVENTIONS.....	8
A. BILAN DES PROGRES ENREGISTRES DANS LA CONSTITUTION D'UN ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE.....	8
B. LA SOLUTION POUR RELANCER L'EUROPE PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : UN EMPRUNT DE 150 MILLIARDS D'EUROS.....	16
C. LES ENGAGEMENTS DE LA BEI DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE	20
D. AUGMENTER LA DEPENSE DE RECHERCHE EN EUROPE, INCIDENCES MACRO-ECONOMIQUES	32
E. LE ROLE POSSIBLE DE L'EVALUATION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES DANS LA POLITIQUE DE L'INNOVATION.....	40
F. RECHERCHE ET INNOVATION EN ITALIE, UNE PERSPECTIVE PARLEMENTAIRE	43

MARDI 26 OCTOBRE 2004

I. INTRODUCTION.....	49
II. THEMES ABORDES.....	50
A. DEMANDES D'ADHESION.....	50
1. <i>Présentation du RIFO</i>	50
2. <i>Demande d'adhésion de la Fondation catalane pour la recherche</i>	61
B. INFORMATION SUR LES PROJETS DES MEMBRES.....	62
C. ETUDES COMMUNES DE CERTAINS MEMBRES SUR LA PRESERVATION DE LA VIE PRIVEE	66
D. AMELIORATION DU SITE DE L'EPTA.....	70
E. QUESTIONS DIVERSES.....	71

LUNDI 25 OCTOBRE 2004

I. INTRODUCTION

La séance est ouverte à 15h10, sous la présidence de M. Claude BIRRAUX, Premier Vice-président de l'OPECST.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Ayant eu l'honneur de présider l'Office Parlementaire des choix scientifiques et technologiques de notre Parlement depuis 2 ans, et venant de passer le relais, aux termes de notre règlement, à mon collègue du Sénat, M. Revol, qui présidera vos travaux demain après-midi, je suis particulièrement heureux de vous accueillir à Paris au nom de l'ensemble de l'Office Parlementaire.

Vous savez sans doute que le fonctionnement de notre Office exige une forte implication des Parlementaires dans les études dont nous sommes saisis, études qui concernent les grands enjeux scientifiques et technologiques. Cette implication des Parlementaires, députés et sénateurs membres de l'Office, exige de leur part beaucoup d'engagement personnel et de temps.

Cela est vrai pour l'élaboration des rapports, mais aussi pour d'autres activités que nous souhaitons développer en relation plus directe avec l'actualité scientifique et les réactions de nos opinions publiques.

C'est ainsi que nous avons réagi au mouvement des chercheurs en France qui dénonçait la dégradation progressive de notre système de recherche. Ce mouvement des chercheurs, amorcé au début de cette année, doit permettre un sursaut salutaire de réforme qui se traduira par une loi d'orientation et de programmation. En vue de sa préparation, les Parlementaires membres de l'Office se sont rendus sur le terrain à la rencontre des chercheurs pour apprécier les problèmes sur place et dialoguer. Ces visites de terrain dans les régions françaises ont été utilement complétées par des visites en Europe auprès de certains sites ou institutions exemplaires. Nous en reparlerons sans doute dans le débat.

Cela pour vous dire que nous souhaitons que les conférences annuelles de l'EPTA réservent un espace d'échange et de dialogue entre Parlementaires.

Nous mesurons bien l'hétérogénéité des différents organismes d'évaluation technologique regroupés dans le réseau EPTA. Mais il y a tout de même un élément commun fédérateur, c'est que l'évaluation faite par les organismes est destinée aux Parlements nationaux. C'est donc bien l'information des Parlements qui est le dénominateur commun, ce qui nous invite à privilégier le dialogue entre Parlementaires avec, pour préoccupation majeure, l'indépendance de l'évaluation et de l'expertise.

C'est grâce à l'indépendance de l'évaluation et de l'expertise que les Parlements peuvent assumer leur pleine responsabilité dans la définition des grandes politiques nationales d'avenir, par exemple dans les domaines de l'énergie, de la recherche, des grands équipements, des technologies de l'information et de la communication ou des biotechnologies. Lorsque je dis « indépendance de l'évaluation au service du Parlement », ces deux considérations ont dans mon esprit une importance tout à fait capitale. Nous avons trop vu où que ce soit, quels que soient les gouvernements ou la Commission européenne, justifier un certain nombre de décisions en se basant sur des rapports d'audit dont le but exclusif était d'illustrer une décision que l'on avait déjà prise mais que l'on voulait asseoir sur une étude dite objective. Si vous voulez des exemples, je vous en donnerai. Je m'abstiendrai pour ne pas gêner un certain nombre de personnes.

Je note aujourd'hui une participation parlementaire importante, et je salue la présence ici de plus d'une dizaine de parlementaires d'Allemagne, de Finlande, d'Italie, de Belgique, de Flandre, de Suède et aussi du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où j'ai siégé avec bonheur, je puis le dire, pendant 14 ans, et où il m'avait été donné en son temps de faire un rapport sur l'évaluation technologique.

Ayant mis l'accent sur l'importance de l'implication parlementaire et de l'indépendance d'expertise comme dénominateurs communs, je voudrais insister aussi sur le rôle essentiel de l'EPTA dans le domaine des échanges d'informations et l'établissement de contacts réguliers entre les membres du réseau, voire la réalisation d'études communes qui me paraît être difficile compte tenu de notre différence de structure, ou du moins d'études, concertées et d'échanges sur les études en cours ou qui viennent de s'achever.

De ce point de vue, il me paraît que le site Internet du réseau EPTA a pris un certain retard alors que ses membres devraient être parmi les mieux qualifiés pour recourir à la communication électronique.

Le site Internet de l'EPTA doit être, avec le concours actif de chacun, le lien privilégié de l'échange d'informations sur les travaux de ses membres. Cela permettrait des rapprochements en temps utile sur les études en cours. Je pense par exemple au rapport de notre Office sur la télémédecine, dernier en date, coproduit par un député et un sénateur. Or, il est ensuite apparu que, dans le même temps, Technology Assesment Suisse procédait à une étude comparable.

Je salue la contribution de Lars Klüver, directeur du Teknologiradet danois, qui devrait permettre de dynamiser cet outil indispensable d'échanges qu'offre le Web. De la sorte, nos rencontres n'en seront que plus fructueuses.

Je ne m'attarde pas davantage sur ces questions de fonctionnement du réseau EPTA que vous aborderez demain en Conseil sous la présidence

d'Henri Revol, mais je tenais à vous apporter une contribution d'encouragement à poursuivre résolument de l'avant.

Introduisant maintenant la conférence débat de cet après-midi, je n'ai pas besoin de souligner combien son thème « Comment accélérer l'effort de recherche et d'innovation en Europe » est d'actualité dans notre pays.

Les contacts et visites que les députés et sénateurs de l'Office ont eus en ce milieu d'année 2004 sur le terrain, et ce dans le cadre du débat que nous avons sur l'avenir de la recherche, ont montré à la fois nos forces et nos faiblesses en matière de recherche.

Appréciant la lucidité, j'évite de pratiquer la langue de bois.

Au sujet des faiblesses, précisément, nous avons pu confirmer l'insuffisance des liens opérationnels entre les grands organismes de recherche (le CNRS par exemple), les universités et les entreprises. Les transferts de technologie qui se font ailleurs entre ces catégories d'intervenants se font plus difficilement en France. L'émiettement des responsabilités et donc des financements est aussi présenté comme un sérieux obstacle à l'efficacité, sans compter le cloisonnement recherche publique/recherche privée.

Les contraintes administratives qui pèsent sur les chercheurs sont devenues insupportables. C'est valable pour notre pays et tous les chercheurs que nous avons rencontrés nous ont dit que c'était aussi valable pour l'Union européenne où l'on considère que 25 % à 30 % des budgets disparaissent en frais administratifs.

La répartition entre les tâches d'enseignement et de recherche souffre de rigidités excessives. Le caractère peu attractif des carrières détourne les jeunes de la carrière scientifique ou les incite à partir à l'étranger. Le doctorat n'est pas valorisé, contrairement à ce qui se passe dans la plupart de vos pays.

Voici donc quelques-uns des maux qui pèsent aujourd'hui sur notre système de recherche et que nous allons nous efforcer de corriger, sans compter bien sûr un effort budgétaire soutenu qui sera nécessaire pour les prochaines années.

Les forces de la recherche en France ne doivent pas être oubliées car il y a aussi des pôles d'excellence et un formidable vivier de talents. Le rôle reconnu d'organismes de recherche français au niveau international par des partenaires étrangers performants en est une des preuves. Les réalisations dans la région de Grenoble dans le domaine de l'électronique ou dans celui des nanotechnologies en sont un exemple. La recherche médicale connaît aussi des succès réels dont l'Institut Pasteur est l'un des symboles les plus parlants.

En outre, l'importance des départs de chercheurs français vers les États-Unis montre au moins que leur formation est de qualité...

Sortant de nos propres frontières, nous avons voulu comprendre l'organisation et les succès de la recherche dans d'autres pays d'Europe. Les deux universités (Louvain-la-Neuve et Leuven), par leur organisation, leurs résultats, notamment avec la création de « spin offs », ont retenu notre attention ; à Twente, aux Pays-Bas, nous avons également apprécié les mécanismes de valorisation de la recherche.

Au Royaume-Uni où les universités jouent un rôle dominant, la compétition entre elles est organisée de façon impressionnante. Le système d'évaluation nationale des universités et des départements a aussi retenu notre attention. Par ailleurs, le rôle essentiel des fondations pour les sciences de la vie constitue une référence intéressante.

Cette rapide évocation des constatations les plus courantes au sujet des problèmes de la recherche en France et de notre attention aux réalisations de nos voisins montre tout l'intérêt que présentent pour nous les exposés qui vont être présentés maintenant.

Alors que la Commission européenne présidée par M. Prodi termine son mandat, Mme Jocelyne Gaudin pourra faire le bilan des progrès enregistrés dans la constitution d'un espace européen de la recherche pour lequel le commissaire Philippe Busquin s'est fortement impliqué.

Mon collègue de l'Office, le sénateur Pierre Laffitte, vous fera part de sa proposition pour relancer l'Europe par la recherche et l'innovation, et M. Henry Marty-Gauquié détaillera ensuite les engagements de la Banque européenne d'investissement dans le domaine de la recherche.

Restant dans cette approche économique et financière, M. Philippe Daulouède nous éclairera sur les incidences macroéconomiques des augmentations de la dépense de recherche en Europe.

Intervenant dans une discipline qui est le cœur de métier de nos organismes, M. Robby Berloznik abordera le rôle possible de l'évaluation des choix technologiques dans la politique de l'innovation.

Enfin, mon collègue italien, M. Alessandro De Franciscis, député actif et assidu aux conférences de l'EPTA, présentera « la recherche et l'innovation en Italie : une perspective Parlementaire ».

Un débat d'un quart d'heure environ suivra chaque exposé compte tenu de sa spécificité. Cela n'exclura pas un débat général et des conclusions, mais je tenais à vous le préciser d'ores et déjà pour le bon déroulement de la conférence.

On me signale l'arrivée de parlementaires d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Suisse. Soyez les bienvenus.

Je donne la parole à Mme Jocelyne Gaudin, conseiller à la Direction générale Recherche de la Commission européenne.

II. INTERVENTIONS

A. BILAN DES PROGRES ENREGISTRES DANS LA CONSTITUTION D'UN ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE.

M. le Président - On vous a attribué 10 minutes, essayez de rester dans une épure qui s'en rapproche le plus.

Mme Gaudin – Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de rester dans cette épure, d'autant qu'il n'y a pas de bilan établi à ce stade, ce sera effectivement un état des lieux des progrès dans la mise en œuvre de ce chantier ou de ce grand objectif qui date du début de l'année 2000, donc qui est assez récent.

Je rappellerai très brièvement, pour pouvoir en faire un bilan, quels étaient les objectifs de cette réalisation de l'espace européen de la recherche, dont d'ailleurs nous avons la prudence de dire « vers la réalisation d'un espace de recherche européen » car c'est un processus en évolution permanente.

Vous avez rappelé que ce projet avait été lancé par le Commissaire Busquin dès le début de sa prise de fonction, par une communication qui date de janvier 2000 et qui avait fait le bilan des forces et des faiblesses de la recherche en Europe, assez proche de celles que vous venez de rappeler, c'est-à-dire à la fois l'existence d'un tissu scientifique de qualité, de ressources humaines bien formées, mais d'un autre côté la persistance d'un cloisonnement, d'une fragmentation des efforts de recherche, la faiblesse des moyens financiers affectés à la recherche, notamment des moyens financiers privés, et une faible exploitation des résultats de la recherche, ce que des travaux précédents avaient appelé le paradoxe européen.

Sur cette base, le Commissaire Busquin a lancé ce projet qu'on pourrait appeler « mobilisateur » même si on n'utilise pas ce terme à Bruxelles, consistant à dire qu'on ne pourra faire des progrès que si on avance dans la création d'un marché intérieur de la recherche, c'est-à-dire faire un espace où la connaissance des chercheurs et technologies circulent et s'échangent le plus librement possible,

ce qui, dans le domaine de la recherche, était une tradition, et, en quelque sorte, revenir sur ce qui avait fait la force de ce secteur pendant des siècles.

Faire un espace européen de la recherche impliquait la mise en œuvre de méthodes de type réglementaire, ce qui était nouveau dans la politique de recherche même si c'était possible dans le traité mais qui avait été peu utilisé, et de faire du programme cadre cet instrument financier qui était jusque-là le seul instrument connu de la mise en œuvre d'une politique de la recherche, d'en faire un outil au service de cet objectif d'espace européen de la recherche, donc également un volet de restructuration, de coordination des politiques et un volet financier.

C'est peut-être l'originalité de cette politique particulière au niveau européen d'avoir à la fois lancé une dimension de nature politique bien connue dans d'autres secteurs, dans d'autres domaines, de type réglementaire et de coordination, mais aussi d'avoir un outil financier de grande envergure, ce qui est rarement le cas dans les politiques de nature législative ou réglementaire.

Ceci date du début 2000, cet objectif a été largement entériné à Lisbonne. Cet espace européen de la recherche est un des piliers importants de la stratégie de Lisbonne, parce qu'il correspond à l'objectif de Lisbonne de faire de l'Europe une économie et une société de la connaissance performante, et qui dit économie de la connaissance dit éducation, formation, recherche.

Lisbonne a aussi entériné une méthode qu'on appelle la méthode ouverte de coordination, qui consiste à dire que les progrès pourraient se faire pour une croissance durable par un effort commun de l'Union et des États-membres. Les deux réflexions, celle qui avait été faite de manière autonome dans le cadre de la recherche et celle plus largement au niveau des politiques de l'Union, convergeaient à Lisbonne avec ce double pilier ou cette combinaison d'une dimension politique de coordination et d'un instrument financier également et la combinaison d'actions au niveau de l'Union et d'actions au niveau des États-membres. Dans la recherche, nous ajoutons un troisième partenaire que sont les acteurs de la recherche. Les efforts doivent être combinés et conjoints à ces niveaux.

Cet objectif a été immédiatement mis en œuvre dès 2000. Il a été renforcé lors du Conseil européen de Barcelone en fixant à toute l'approche de coordination des politiques un objectif particulier qui était que l'effort conjoint de l'Union et des États-membres devait notamment porter sur le renforcement des moyens financiers alloués à la recherche pour arriver à cet objectif de 3 % du revenu national brut affecté aux investissements de recherche. Il était clair que cet effort pouvait se faire principalement à partir d'initiatives venant des États-membres même si l'Union pouvait les consolider ou les aider à se mettre en place.

A partir de cette période 2000-2002, deux instruments se combinent.

D'un côté, la méthode ouverte de coordination avec ce que l'on connaît de ses différentes étapes, c'est-à-dire l'identification des axes sur lesquels devraient se coordonner les politiques, la comparaison des performances nationales, l'élaboration de cadres communs pour avancer de manière commune ou conjointe et la mise en œuvre en commun soit des politiques soit d'instruments.

De l'autre côté, le programme cadre. Le premier date de 1984. C'est un instrument financier puissant à l'échelle de l'Union puisque c'est le troisième gros budget, sans commune mesure avec le budget de la PAC ou le budget des fonds structurels.

Le 6^e programme cadre, qui devenait l'instrument opérationnel de cette mise en œuvre, a été orienté sur deux grands objectifs : mieux structurer la base, les capacités de la recherche en Europe, et il a donc été proposé d'augmenter beaucoup les ressources allouées au volet ressources humaines, aux programmes en faveur de la formation et de la mobilité. Il avait également été proposé de renforcer l'intervention dans le soutien aux infrastructures de recherche mais là, au niveau du 5^e programme cadre, la commission n'a pas été suivie par les États-membres.

Il a été aussi décidé de commencer à affecter des moyens à la coordination des politiques avec des instruments nouveaux qui étaient le recours à un article qui existait dans le traité mais qui n'avait jamais été utilisé, l'article 169 (si des États montent une politique ou des programmes en commun, la communauté peut abonder financièrement) et aussi la mise en œuvre d'actions qu'on appelle ERANET, c'est-à-dire le soutien, la coordination de programmes et de politiques. C'est assez nouveau puisque, jusqu'à présent, l'instrument financier ne portait que sur la coordination des projets.

Premier objectif, structurer les bases de la recherche en Europe. Deuxième objectif, renforcer l'intégration. C'était déjà le cas dans les programmes précédents mais encore plus fortement l'intégration des programmes de recherche et des projets de recherche à travers la proposition de deux instruments qui font appel à une plus grande masse critique de moyens, des instruments de plus grande ampleur qui visent à structurer et intégrer des partenaires éventuellement plus nombreux, en tout cas autour d'objectifs de plus longue durée et plus structurants.

Ces deux grands instruments sont les réseaux d'excellence et les projets intégrés. Au cours du débat, certains d'entre vous auront peut-être l'occasion de commenter puisque ce sont des instruments sur lesquels une évaluation a été faite par un panel d'experts indépendants sur la mise en œuvre et les objectifs, éventuellement la réorientation de ces nouveaux instruments.

Est-ce que ces objectifs ont été atteints ?

Je rappelle les dates, c'est assez récent puisque la mise en œuvre du 6^e programme cadre est intervenue en 2002. Nous avons à peu près un an et demi de mise en œuvre pour une réorientation politique. C'est quelque chose qui doit se faire dans la durée, il est difficile d'avoir un bilan final.

Au niveau de l'Union, il y a de nombreux dispositifs d'évaluation, que ce soit des monitorings annuels des projets, de la mise en œuvre du programme cadre, de la mise en œuvre des programmes spécifiques. Il y a aussi des évaluations à mi-parcours, des évaluations de chaque programme cadre au bout de 5 ans. Il y a la prolifération des rapports des groupes à haut niveau qui scrutent certains axes ou volets de la politique communautaire et notamment de la politique de recherche. Je fais référence au rapport Marimon sur les nouveaux instruments. Le rapport Kok traitera aussi du rôle de la recherche dans l'optique de compétitivité, etc.

Sur la base de ces informations, quels pourraient être les résultats ?

Du côté de la méthode ouverte de coordination, donc du volet politique de l'espace européen de la recherche, je dirais qu'on a connu les mêmes difficultés, que l'on peut s'associer au bilan général qui est tiré, notamment par la commission Prodi et par le président désigné, M. Barroso. Il y a un piétinement. La méthode ouverte de coordination n'a pas donné les espoirs qu'on en escomptait. La coordination des politiques n'est pas une chose aussi simple.

Du côté de la recherche, si on faisait le bilan de manière très fine ou détaillée, il pourrait être mitigé au sens où il y a des domaines dans lesquels, paradoxalement, cette méthode a très bien fonctionné, même si elle n'avait pas le label « méthode ouverte de coordination ».

Je prends l'exemple des ressources humaines. En 2000, le Conseil européen de Lisbonne avait demandé que soit fait un état des lieux des obstacles à la mobilité des chercheurs en Europe en disant que c'était un des grands obstacles à la réalisation de l'espace européen de la recherche mais aussi à la circulation des connaissances et leur transfert.

Nous avons demandé à la commission d'organiser, d'identifier et de faire aussi un état des priorités en matière d'obstacles et de proposer des mesures pour lever les obstacles à la mobilité des chercheurs en Europe.

On a fait, alors que nous n'avions pas encore vraiment mis en place cette méthode ouverte de coordination, une identification des obstacles avec l'aide des représentants des États-membres, on a identifié des actions, des politiques qui étaient mises en œuvre dans certains États-membres et qui semblaient avoir réussi, qui semblaient avoir des résultats très positifs. On a discuté avec les États-membres de la manière de mettre en place une réponse commune. Un des exemples, ou une des actions qui semblaient porteuses, était de faciliter l'entrée et la circulation de chercheurs de pays tiers. On a comparé 2 ou 3 mécanismes qui

étaient faits en Europe au niveau national pour faciliter ces entrées et la circulation de ces chercheurs de pays tiers et on a proposé une directive communautaire pour faciliter l'entrée et la circulation de ces chercheurs.

En parallèle, comme tout ceci se faisait dans un groupe de travail où siégeaient les représentants des États-membres, au niveau national, un certain nombre de pays qui avaient des politiques assez restrictives en la matière ont anticipé la mise en œuvre et même la proposition de la directive et ont commencé à faire évoluer leur législation nationale.

Ce n'est pas parce que nous sommes en France que je le dis, mais le système qui servait de point de référence était le système français du « visa scientifique », système qui, sans nécessairement changer un dispositif législatif, permettait de faciliter l'entrée, le séjour et la circulation des chercheurs étrangers. C'est quelque chose qui est très technique.

D'un autre côté, une méthode à peu près identique est mise en place sur un autre dossier, très limité, encadré, qui est celui de la participation des femmes à la recherche scientifique, le grand dossier « femmes et science ». Là aussi, un groupe de représentants d'États membres responsables de politique scientifique, mais aussi de politique en matière de main d'œuvre, qui peuvent donc avoir la responsabilité de l'emploi des scientifiques, a identifié quelles étaient les mesures mises en œuvre dans certains pays qui augmentent ou qui favorisent la participation de femmes scientifiques, de femmes dans la recherche. Régulièrement, ce groupe se réunit, identifie des politiques, des moyens pour faire avancer, fait rapport. Pour la première fois, nous avons eu des statistiques de bonne qualité sur la participation des femmes dans la recherche.

Le troisième exemple que je donnerai est celui des infrastructures. Depuis plusieurs programmes cadres, il y avait du soutien au développement d'infrastructures de recherche. Ce soutien s'était limité au financement de la participation de chercheurs ou de la présence de chercheurs, de l'utilisation de laboratoires de recherche par des chercheurs non nationaux, qui venaient d'autres pays, pour qu'ils puissent utiliser des équipements de recherche auxquels ils n'avaient pas accès dans leur pays ou dans le pays dans lequel ils faisaient leur recherche.

Pour le 6^e programme cadre, nous avons proposé d'étendre ce soutien aux infrastructures au financement de la construction et du développement de nouvelles infrastructures de recherche d'intérêt ou de dimension européenne. Cela n'a pas été suivi mais, en parallèle, nous avons commencé à mettre en place un forum européen des infrastructures de recherche, composé de représentants des États-membres, qui a commencé à identifier des infrastructures qui pouvaient être d'intérêt ou de dimension européenne, sur lesquelles éventuellement une combinaison de financements pourrait porter. Ce forum travaille selon une méthode proche de celle expérimentée depuis très longtemps, qui existe depuis

plus d'une dizaine d'années sur les réseaux transeuropéens de transport ou d'énergie.

Dernier volet, celui qui a le vrai label « méthode ouverte de coordination », c'est la coordination des politiques pour arriver à 3 % d'investissement dans la recherche. Il y aura d'ici quelque temps un rapport fait notamment pas les représentants des États-membres dans ce qu'on appelle le Comité des experts scientifiques des représentations permanentes, groupe qui siège régulièrement à Bruxelles et qui a aussi fait des progrès sur l'identification des politiques et des investissements, et qui permet d'avoir une très bonne vision de l'état de la situation en cette matière.

Donc, je le dis, bilan mitigé. Toutefois, c'est un domaine sur lequel il est très difficile d'identifier ce que seraient de bons résultats.

J'ai dit qu'il y avait deux outils. Le premier, la méthode ouverte de coordination, le deuxième le programme cadre.

Il est trop tôt pour parler de l'effet d'intégration du 6^e programme cadre. Les premiers projets datent d'un an et demi.

Il ne semble pas y avoir eu au niveau des équipes de recherche de difficulté pour présenter en commun des projets de grande ampleur. Je dirais même que nous avons été surpris par l'ampleur des projets proposés. Il nous est arrivé d'avoir des propositions pour des réseaux d'excellence qui faisaient plus de 100 partenaires, ce qui n'était pas notre optique.

D'un autre côté, comment évaluer cet effet de structuration du programme cadre ? On ne peut pas dire que ce soit par le taux d'exécution budgétaire, ce n'est pas ce qui sera un bon indicateur de succès. L'over subscription, c'est-à-dire le faible taux de succès par rapport au taux de dépôt de propositions n'est pas ce qui nous permettra non plus d'en analyser l'effet structurant.

Malgré tout, notre analyse à partir de ce que nous voyons, notamment dans les comités de programme ou dans les discussions avec les États-membres, est que l'intégration ou les progrès dans l'intégration sont suffisants pour qu'on ait même décidé de proposer pour le 7^e programme cadre de poursuivre les instruments existants d'intégration et de collaboration, mais aussi de créer au niveau européen la possibilité d'une émulation entre équipes scientifiques, ce qui n'est possible que s'il y a une base suffisamment homogène dans la communauté scientifique pour qu'elle puisse se permettre d'être concurrente ou de créer des concurrences.

Pour nous, le bilan, par rapport aux objectifs de l'espace européen de la recherche, est un bilan à mi-parcours mais l'analyse qu'on fait de ces progrès conforte la justesse des hypothèses de départ.

M. le Président – Merci, Madame Gaudin, pour cette présentation. S'il y a des questions, vous pourrez peut-être compléter. J'ouvre le débat.

M. De Franciscis - Je voudrais remercier Mme Gaudin pour cet excellent effort qui consiste à tenter de faire une présentation simple et concise sur les efforts de coordination de la recherche dans l'Union européenne.

J'ai été très intéressé par vos conclusions d'une ouverture vers l'espoir ou la possibilité d'avoir 3 % dirigés vers la recherche et développement. Que va t'il se produire à la fin de cette commission ? Qu'est-ce qui a été dit par les présidents de la nouvelle commission pour la prochaine législation dans ce domaine ?

Mme Gaudin - Il y a peut-être une incompréhension, je n'ai pas dit 3 % du budget de la recherche, cela résulte des conclusions du Conseil de Barcelone, où les États-membres se sont fixé pour objectif d'atteindre, dans leur budget, 3 % du revenu national brut pour les allouer à la recherche.

Ce chiffre est déjà inscrit dans quelques États-membres mais d'autres sont très loin de cet état de fait. Par exemple, l'Italie est à moins de 1 %, la Finlande au-delà des 3 %. Ce n'est pas une nouvelle cible, elle figurait déjà dans le rapport de compétitivité en 1993, mais c'était un rapport général. Là, c'est un engagement de tous les États-membres lors du conseil de Barcelone pour atteindre cet objectif.

Cela me donne l'occasion de vous donner quelque chose de plus dans la nouvelle perspective financière 2013. La commission a proposé (et a été suivie jusqu'à présent) de doubler les budgets destinés à la recherche dans les budgets européens. Il y a toujours un certain niveau d'incertitude parce que cela dépend des ressources qui sont adoptées mais, normalement, le budget de l'Union européenne dédié à la recherche devrait être doublé par rapport au 6^e PCRD.

C'est énorme parce que c'est le plus grand accroissement. Comme je l'ai dit précédemment, le budget de la recherche est le troisième budget de l'Union européenne. C'est également ce que nous avons évalué comme les bons résultats de ce qui a été fait et achevé jusqu'à présent.

Dr. Starkey – Les pourcentages sur l'Europe dans le secteur public et privé ont baissé récemment. C'est un développement inquiétant. Je me demandais si Mme Gaudin avait quelques suggestions sur la façon de renverser cette tendance.

Mme Gaudin - Ce sera l'objectif principal, le principal défi dans ces méthodes ouvertes de coordination.

Lorsqu'on a fixé cet objectif de 3 %, c'était en comparaison avec nos concurrents de l'autre côté de l'océan, et pour montrer ce qui serait nécessaire au niveau des États-membres et au niveau de l'Union européenne.

L'un des principaux problèmes était les ressources, beaucoup de sensibilisation a été faite à l'échelon européen pour que la recherche soit plus attirante, montrer à quel point il était important d'avoir des ressources qualifiées dans le domaine européen.

Nous avons mis quelques pressions pour identifier les bonnes infrastructures, rendre les programmes de recherche plus cohérents, mais les problèmes restent au coeur des États-membres de l'Union européenne.

D'un côté, il y a les ministères de la recherche, très favorables ; de l'autre côté, la situation économique globale qui ne rend pas les gens tellement enclins à dédier les ressources publiques. En fait tous les budgets publics et tous les choix publics qui doivent être faits et les justifications pour la recherche doivent être mis à jour.

L'objectif (c'était très clair à Barcelone) était que les deux tiers de ces 3 % devaient être fournis par le secteur privé, dédiés à la recherche privée. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, c'est une cible énorme parce que, dans les pays où le niveau de l'investissement de la recherche est élevé, il y a un très haut niveau de dépense dans le secteur privé. Mais dans les autres où la plupart des dépenses en recherche est le fait du secteur public, c'est là où il y a le moins de recherche dans le privé et dans la recherche en général.

Nous ferons un rapport sur ces investissements en janvier prochain. Cela fera partie de la conclusion sur le Conseil de Barcelone.

Il y a aussi une proposition dans le contexte des perspectives financières dans le programme cadre pour le progrès de l'information. Il devrait y avoir d'autres programmes d'activité dans le domaine de l'entreprise, de l'innovation, des transports, de l'énergie, de l'éco efficacité pour faire avancer d'autres actions dans le domaine de la recherche. Mais nous n'avons pas une solution unique pour régler ce type de problème.

M. Wijns - J'aimerais faire quelques commentaires sur la coordination des efforts faits en Europe. Il est clair qu'en termes de coordination, d'utilisation et de facilités, l'Europe a un rôle très important. Je parle du CERN à Genève et des installations de Grenoble. Nous sommes confrontés à beaucoup de scientifiques qui jouent un rôle clé dans leur domaine et contribuent à ce très haut

niveau. J'ai observé qu'ils ont des doutes sur la taille de beaucoup des projets européens.

Vous avez mentionné la taille de 100 groupes travaillant ensemble ; le sentiment général de beaucoup de scientifiques est que la taille optimale pour un niveau gérable de discussion est de loin inférieure à ce chiffre. Beaucoup de grands scientifiques sont en faveur de collaborations mais dans des projets de taille plus petite que celle citée précédemment.

Mme Gaudin – Oui, c'est également quelque chose que nous avons entendu dans certaines évaluations et dans certains groupes.

Au début, lorsque que nous avons publié les guides pour l'excellence, nous n'avons pas dit que cela devrait être des projets importants avec des centaines de participants mais nous voulions avoir une masse critique. Très souvent, c'était interprété comme quelque chose qui devrait être aussi grand que possible.

Les premières propositions en 2003 étaient très importantes. Ensuite, la taille des projets s'est un peu réduite, et les projets présentés à la Commission étaient plus restreints, plus raisonnables et plus gérables.

M. le Président - Je ne vois plus de demande d'intervention. Je demande à mon collègue Pierre Laffitte de nous faire part de ses propositions.

B. LA SOLUTION POUR RELANCER L'EUROPE PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : UN EMPRUNT DE 150 MILLIARDS D'EUROS

M. Laffitte - Je voudrais mettre l'accent sur la comparaison Europe et États-Unis en matière de R&D et montrer que les chiffres d'une part, et la volonté d'autre part nécessitent un effort massif passant probablement par des moyens importants.

Actuellement, tous les chiffres concordent pour dire qu'il y a au moins 40 milliards de différence (je parlerai en euros et en dollars, c'est à peu près pareil) entre le financement de la recherche en Europe et aux États-Unis, ce qui veut dire qu'en 10 ans cela fait 400 milliards, et ceci continue et s'amplifie.

Par conséquent, 3 % pour rattraper les États-Unis ne suffisent pas, c'est probablement plus que 3 % du produit intérieur brut européen qu'il nous faut viser. Pour ceci, je ne crois pas que dans les circonstances actuelles, les États eux-mêmes, notamment par suite du Pacte de stabilité qui touche un nombre croissant de pays, en particulier l'Allemagne, la France et l'Italie, puissent se permettre un renforcement direct par les fonds publics. D'ailleurs, il est évident que ce sont essentiellement les industries privées qui devraient pouvoir développer les choses.

C'est pourquoi je pense que ce n'est pas seulement la recherche, c'est plus l'innovation qui est notre point faible, et l'innovation est une affaire essentiellement industrielle. Je pense d'ailleurs que la présentation par la BEI de ses opérations va toucher plus particulièrement cet aspect industriel qui implique non seulement le financement initial mais aussi toute la structure financière du capital amorçage, du capital risque et de ce nouveau métier qui n'est pas banquier, qui est un métier industriel, qui est l'accompagnement depuis le démarrage d'une start-up vers un succès à la hauteur d'un Google ou d'un Yahoo ou d'autres opérations qui se sont récemment développées aux États-Unis et pour lesquelles nous n'avons pas d'exemple en Europe.

Si on prend les plus grandes sociétés cotées aux marchés financiers européens, ce sont les mêmes qui existaient ou qui se sont remodelées depuis plus de 30 ans. Aux États-Unis, au contraire, vous trouvez des sociétés qui n'existaient pas, qui étaient parmi les toutes premières (Microsoft, Oracle). Ces sociétés n'existaient pas il y a 30 ou 35 ans.

Il convient que nous ayons une dynamique pour avoir la possibilité de rattraper ce très grand pays dont d'ailleurs le produit intérieur brut est à peu de l'ordre de grandeur de celui de l'Europe. Il y a donc là un phénomène.

Comment font les Américains ? D'abord, ils n'ont pas peur d'avoir des centaines de milliards de dollars de déficit commercial. Actuellement, la tendance est à 500 Md\$ de déficit chaque année. Cela pose des problèmes. Je ne dis pas qu'il faut faire la même chose mais, à partir du moment où des gens font des choses de ce genre, on pourrait peut-être se tourner vers le marché mondial puisqu'il est capable d'alimenter chaque année 500 milliards, soit en 10 ans 5 000 milliards, et de financer les États-Unis. Nous les finançons par ailleurs par la fuite des cerveaux européens, tout particulièrement vers la Californie, de l'ordre de 100 millions d'euros par an. Ce sont des chiffres de cet ordre.

Je pense que quand on a des différences de ce genre, il faut indiscutablement trouver des solutions.

Les solutions ne sont pas uniquement financières. Nous savons parfaitement qu'il y a beaucoup de problèmes autres, notamment des problèmes de structure. Les scientifiques européens savent que leurs structures sont trop figées, pas assez réactives, enserrées dans des systèmes de contrôle qui les

paralysent et qu'ils ne peuvent pas, le jour où ils le veulent, recruter les personnes qu'ils veulent et qui sont éventuellement intéressées par le fait de venir travailler en Europe.

Nous sommes en train d'essayer de trouver des formules en France, notamment de développer le système des fondations qui, dans le monde anglo-saxon, permet de résoudre beaucoup de problèmes. Nous sommes en train de réfléchir à de nouvelles structures qui permettraient d'avoir plus de souplesse de fonctionnement.

Je veux insister ici sur le problème strictement financier. Je ne pense pas que nous puissions nous en sortir sans un énorme emprunt réalisé sur le marché mondial qui serait piloté par une institution européenne. Je pense que cette institution tout normalement devrait être la Banque européenne d'investissement. Celle-ci devrait être garantie par les États de façon qu'elle ne prenne pas seule le risque nécessaire. Cette garantie par les États pourrait être basée sur une partie du deal flow que provoquerait le développement économique de l'Europe, le sursaut économique basé sur un investissement massif en matière d'innovation.

Des études ont été faites dans chacune des filières technologiques, dans chacune des filières industrielles et scientifiques, et dans certains cas on démontre que le deal flow généré par de la recherche et de l'innovation va jusqu'à vingt fois plus que ce qui est investi. Les spécialistes de Bercy que j'ai consultés disent qu'à partir du moment où le deal flow dépasse 4 à 6 fois ce qui est investi, il est parfaitement possible de lancer des opérations d'envergure mais il faut choisir les domaines d'application.

Je pense que ces domaines d'application peuvent être définis par les différents domaines scientifiques ou industriels concernés.

Nous avons fait déjà des réunions sur la filière électronique pour laquelle, à une réunion des Parlementaires EUREKA à Copenhague, nous avons entendu tirer une sonnette d'alarme concernant l'électronique embarquée qui est vitale pour tous les secteurs tels que l'automobile, l'aviation et les transports en général.

Le spécialiste en la matière, un Allemand installé à New York, disait qu'il y avait 40 milliards de déficit en matière de recherche en Europe par rapport aux États-Unis. Ceci s'accroît chaque année. Dans 10 ou 20 ans, toute l'industrie européenne dans le domaine des transports et de l'automobile, où nous sommes parmi les meilleurs, risque de disparaître. Le deal flow non seulement est positif mais stratégique. Je pense que ceci n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Nous venons de tenir une réunion à Varsovie pour définir quels devraient être les domaines prioritaires en matière énergétique. Là aussi, nous tombons sur des chiffres considérables, notamment pour tout ce qui est séquestration du CO2 atmosphérique, où il y a énormément de travaux en cours et

à faire. Même chose pour le développement des nouvelles filières nucléaires, le domaine des économies d'énergie, notamment dans le bâtiment, dans l'utilisation d'autres filières, il y a énormément d'investissement à faire.

Nous arrivons à des chiffres considérables. C'est pourquoi je dis qu'il faudrait lancer, outre tout ce qui est fait d'ores et déjà par chacun des États, tout ce qui est fait notamment par la Commission européenne, un grand emprunt qui serait destiné à donner un coup d'accélérateur important à la recherche et à l'innovation en Europe.

On peut décliner ceci dans les différents domaines, on peut voir quels seraient les opérateurs, nous en avons des quantités, nous avons indiscutablement les agences telle que l'Agence spatiale, des institutions multilatérales comme le CERN et beaucoup d'autres, nous avons la Commission de Bruxelles bien sûr pour laquelle il y a probablement à augmenter massivement l'effort de mobilité en y incluant les ingénieurs et les techniciens, ce qui aurait en particulier un effet mobilisateur sur l'ensemble des pays nouveaux entrants. Nous avons aussi les procédures telles que les procédures industrielles EUREKA qui sont extrêmement efficaces et qui ont l'avantage d'être bottom-up, c'est-à-dire d'être beaucoup moins consommatrices en temps et en énergie pour préparer les dossiers.

Nous avons aussi en même temps à renforcer les filières des structures du type capital risque de façon qu'elles puissent être plus dynamiques à l'instar des structures de capital risque de la Silicon Valley ou de la région de Boston. Nous n'avons aucune raison de ne pas attirer en Europe des domaines de compétence qui existent.

Je signale par exemple que Sophia Antipolis, qui n'est qu'une petite zone qui n'existait pas il y a 30 ans, a actuellement un deal flow de 3 milliards d'euros par an. En 10 ans, cela représente 30 milliards d'euros. S'il y en avait une cinquantaine, cela ferait 1 500 milliards d'euros supplémentaires. Cela signifie qu'un emprunt de 150 milliards d'euros est remboursé en très peu de temps.

Il y a donc là une volonté qui en même temps introduirait un retour massif des Européens qui sont expatriés et probablement une attirance massive de beaucoup d'Asiatiques qui aimeraient peut-être aussi être un peu en Europe.

D'ores et déjà on dénombre cette année, pour la première fois, 10 % d'étudiants étrangers en moins dans les universités américaines. C'est dû en particulier aux règles spéciales de sécurité. En même temps, on se dit que de plus en plus viennent en Europe. Il faut que nous ayons les moyens d'accueillir des quantités d'expatriés et d'avoir du drain brain à l'envers.

Encore une fois, c'est une question de volonté, une question de continuité et de ténacité, une question de capacité à avoir une attractivité. Ce n'est pas impossible. A Sophia Antipolis, plus de 10 % des gens viennent des États-Unis et essaient de revenir souvent. Ce n'est pas impensable. Il y a là, me semble-

t-il, un signal important. Notre ami de la BEI va nous indiquer toute une série de raisons qui vont dans la même ligne. J'ai lu rapidement son document, il y a là une nécessité et une possibilité. Il faut le faire.

M. le Président - Merci.

Je demande à Henry Marty-Gauquié de nous parler des engagements de la BEI dans le domaine de la recherche. Nous ouvrirons la discussion ensuite.

C. LES ENGAGEMENTS DE LA BEI DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

M. Marty-Gauquié - C'est un honneur redoutable de succéder au sénateur Laffitte, en particulier après qu'il ait fait, pour l'institution que j'ai l'honneur de servir, une introduction aussi brillante et sans doute exagérément flatteuse. Je vais essayer d'être à la hauteur.

M. le Président - Vous allez peut-être nous expliquer dans le détail qui rembourse et comment. C'est une question importante pour la compréhension globale du système.

M. Marty-Gauquié – Une petite pétition de principe. Ces sujets financiers sont relativement techniques, c'est pourquoi j'ai demandé aux organisateurs de vous reproduire le texte de ma présentation dont je ne vais vous donner qu'une version synthétisée.

La BEI est l'institution financière de l'Union. Elle a été créée en 1957 pour emprunter et prêter, emprunter là où l'argent est disponible, prêter là où l'argent est nécessaire ou attendu. Nous ne coûtions pas un sou au contribuable à l'intérieur de l'Union européenne, sinon à l'extérieur pour ce qui est soutien aux politiques d'aide et de coopération de l'Union européenne.

Nous empruntons sur une base totalement mondialisée, aussi bien en Amérique du Nord, au Japon, en Asie Pacifique qu'à l'intérieur de l'Union européenne. Notre fonction est, avec une intermédiation réduite au minimum, qui se compte en dixième de pour cent, de reprêter dans les secteurs en appui aux

politiques communautaires, aux objectifs économiques que l'Union européenne se définit au travers de son Parlement, de la Commission et du Conseil.

Encore une fois, c'est un soutien non pas sous forme de subvention, c'est, comme l'appelle le Sénateur Laffitte de ses vœux, un instrument d'emprunt et de prêt. Nous empruntons pour des projets qui doivent nous rembourser puisque nous-mêmes devons rembourser les marchés des capitaux qui ne sont pas gouvernés par la philanthropie comme vertu essentielle. Il faut bien les rembourser.

Depuis mars 2000, le groupe BEI, c'est-à-dire la banque et sa filiale, le Fonds européen d'investissement, se sont considérablement investis dans l'objectif de la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire la création d'un espace de recherche et de compétitivité en Europe. Nous avons engagé, dans la période 2000-2003, 21 milliards d'euros au soutien de projets qui, à 80 %, sont du secteur privé ; 80 % de ceux qui nous remboursent sont des entreprises privées. Nous nous sommes engagés, dans le cadre de l'initiative européenne de croissance définie par le Conseil européen de décembre 2003, à continuer d'investir dans le domaine de l'innovation, de la compétitivité, pour un montant que nous estimons à 5 milliards d'euros.

Au cours de la décennie, la BEI se sera engagée (elle fera probablement plus) à investir dans le domaine de la compétitivité, de l'innovation, de la recherche et du développement 70 milliards à 80 milliards d'euros. Nous ne sommes pas loin du chiffre magique qu'à juste titre M. Laffitte proclame.

Parallèlement, le Fonds européen d'investissement, qui est notre filiale chargée d'appuyer le développement des petites et moyennes entreprises, a lui-même développé deux types d'instruments financiers. Le premier, ce sont des prises de participation dans des fonds de capital risque pour le renforcement des fonds propres de PME innovantes. Je m'excuse de la technicité du propos mais il faut bien le toucher. 2,5 milliards d'euros ont été investis dans 200 fonds de capital risque et ont permis de doter 2 000 PME innovantes de fonds propres qui, de ce fait, renforcent leur capacité à l'emprunt.

Par ailleurs, le Fonds européen d'investissement a signé 109 accords de contre-garantie avec le secteur bancaire pour sécuriser, c'est-à-dire déplacer le risque de 4,5 milliards d'euros réalisés par des PME innovantes. La technique consiste à déplacer le risque représenté par un prêt fait par une banque à une PME vers un véhicule, ici le Fonds européen d'investissement, qui a en général une notation supérieure à celui qui a pris le risque, en l'occurrence la banque, et de ce fait à diminuer les exigences que le banquier peut avoir vis-à-vis de la PME lorsqu'il la finance (exigences en termes d'apport de garantie, nantissement des créances générées par le projet, etc.).

Depuis 2000, le groupe BEI s'est largement investi. Au fond, beaucoup plus que le volume des financements qui ont été investis, ce qui paraît le plus

important, c'est l'effet de levier des investissements de fonds public parce que, malgré tout, la banque, même si elle agit comme une institution privée, est une institution publique qui a une utilité collective. Ce qui est plus important, plus que le volume, c'est l'effet de levier des fonds publics investis dans le domaine considéré, c'est-à-dire ici la R&D.

Plusieurs orateurs l'ont rappelé avant moi au cours de cet après-midi, les deux tiers des financements qui doivent être mobilisés au soutien de la recherche, si on veut atteindre l'objectif des 3 %, doivent venir du secteur privé. Il importe non pas que l'argent public augmente en volume mais que cet argent public permette de sécuriser l'investissement privé dans des projets de R&D. C'est exactement le problème. Il ne s'agit pas d'augmenter les ressources publiques, de creuser des déficits, il s'agit d'utiliser de l'argent public à bon escient.

Quelles sont les cibles à toucher ? Il y a en amont de la chaîne de R&D, c'est-à-dire le tout début, le chercheur qui a eu une idée géniale, qui la publie et la brevète. L'amont de la chaîne de recherche.

Il faut arriver à sécuriser le processus de capitale d'amorçage. J'y reviendrai tout à l'heure avec un exemple qui s'appelle Technology Transfert Accelerator.

Dans la partie aval de la chaîne de R&D, il faut adosser la notion de risque. La chaîne aval de R&D est perçue pour des quantités de raisons comme étant trop risquée. Les banques n'y vont pas, les marchés des capitaux ne prêtent pas. Il faut donc cerner cette question du portage du risque. Il y a là la nécessité que des opérateurs publics, pas nécessairement avec des fonds publics, apportent leur valeur ajoutée, leur effet de levier.

Quelle est la problématique ? Elle est triple. Je me borne au secteur privé, je ne touche pas aux phénomènes culturels ni aux phénomènes d'ensilage qui caractérisent le secteur public, ce n'est pas mon propos et d'autres l'ont fait avant moi.

Dans le secteur public, quels sont les trois problèmes auxquels nous avons à faire face ? Le premier est que les entreprises qui sont capables d'investir dans la R&D, c'est-à-dire les corporates, les très grosses entreprises (Alcatel, Finmeccanica, etc.), ont une faible notation financière depuis l'éclatement de la bulle Internet, elles ont un rating qui est bas (en général de A- à B-) et par conséquent elles ont une capacité d'emprunt limitée et chère. On ne veut pas leur prêter, que ce soit sous forme d'emprunt obligataire directement sur les marchés des capitaux ou que ce soit sous forme d'emprunt bancaire.

Vous aurez observé que toutes ces grandes entreprises passent leur temps à essayer de reconstituer leurs fonds propres, renégocier leur dette, trouver des crédits relais. En d'autres termes, elles ont une solvabilité qui n'est pas en

rapport avec leur potentiel technologique et la richesse qu'elles sont capables de créer. C'est un des problèmes.

L'autre problème est que le secteur bancaire n'a pas d'expertise dans la technique dite du financement de projets de R&D. En d'autres termes, le secteur bancaire finance des projets de R&D en finançant l'emprunteur et en s'appuyant sur la solvabilité de l'emprunteur, et non pas en finançant le projet et en s'appuyant sur le deal flow généré par le projet.

Si on a à faire à des entreprises faiblement notées et faiblement dotées de fonds propres, il n'est pas étonnant que les banques ne veulent pas les financer puisqu'elles veulent financer l'emprunteur solvable et non pas le projet, un brevet, une fusée Ariane, etc.

Troisième problème auquel nous avons à faire face du point de vue du banquier, c'est l'absence de professionnalisme de la chaîne amont, c'est-à-dire entre le moment où le chercheur trouve une idée et celui où la start-up commence à pouvoir vivre par ses propres moyens. Cette partie de la chaîne n'est absolument pas professionnalisée, elle est cloisonnée, il y a des murs entre le chercheur, l'institut de recherche, le milieu industriel, le milieu financier. Ces murs font que ces gens n'arrivent pas à se parler, qu'ils se parlent avec des idées qui sont parfois des châteaux en Espagne et qu'on n'arrive pas à catalyser.

Comment résoudre cette problématique ?

La première des choses est d'introduire une logique financière dans les projets de R&D, que ce soit dans les projets amont ou dans les projets aval, mais surtout dans les projets amont. Il faut que le chercheur, l'institut qui parraine le chercheur, l'industriel, le financier arrivent à se mettre d'accord pour dire qu'ils n'inventent pas la pince à linge parce que c'est beau mais parce que cela va créer un processus qui générera une recette et qu'ils pourront s'appuyer sur l'exploitation du brevet pour asseoir une multitude de produits financiers et ensuite rémunérer chacun des acteurs de la chaîne à due concurrence des risques et des investissements qu'ils ont faits. C'est le premier point.

Le deuxième point est de professionnaliser la chaîne amont de la recherche parce que tout part de là. Hewlett et Packard ont créé leur entreprise dans le fond d'un garage, tout comme Louis Renault -les Américains n'ont pas tout inventé.

Troisième point, il faut introduire de la solvabilité dans les projets de R&D. Il faut s'appuyer sur le deal flow mais sans pénaliser l'auteur de la recherche. Il ne faut pas priver l'auteur de la recherche de son bien qui est son idée. Il faut arriver à trouver des moyens, des articulations entre le brevet et l'exploitation du brevet. Là, deux acteurs sont essentiels : l'institut de recherche qui parraine le chercheur et l'industriel qui accepte d'exploiter ou de faire le lien entre le projet théorique d'une part, et sa réalisation industrielle d'autre part.

Il y a là deux articulations entre 3 segments (le chercheur, le parrain, l'exploiteur) qu'il faut arriver à trouver. Au fond, c'est chaque fois une affaire de cas par cas.

Enfin, citons le portage du risque dans la chaîne aval.

J'en viens à des illustrations de ces trois problèmes. Le premier, professionnaliser la chaîne aval. C'est une idée sur laquelle mes collègues du Fonds européen d'investissement sont en train de réfléchir pour mettre sur pied, avec nos collègues de la direction générale Recherche, un accélérateur de transfert de technologie, c'est-à-dire un véhicule prototype ou plusieurs véhicules prototypes qui répondent à trois besoins.

Le premier est qu'il faut mutualiser les risques et les projets de façon à atteindre une masse critique qui fasse que le secteur financier et le secteur industriel veuillent bien investir. Vous n'arriverez jamais à trouver de secteur bancaire ou financier qui veuillent bien investir dans Pierre, Paul, Jacques individuellement. D'abord, les besoins au début de la chaîne sont minimes, donc sont trop petits pour être gérés par la chaîne financière ; ensuite, chacun de ces risques pris isolément peut être considéré comme étant dirimant. Tandis que si on a mutualisé les projets, on atteint une taille critique et on arrive à mutualiser les risques.

Par conséquent, en créant un véhicule qui arrive à regrouper les projets de Pierre, Paul et Jacques, on arrive à les rendre acceptables par la chaîne financière. Le problème, c'est que ce ou ces véhicules auraient pour but de mélanger les différentes formes de soutien financier dont a besoin la chaîne aval qui est sur un cycle très court et très rapidement évolutif.

Au cours des 1 à 3 ans de la chaîne aval, du développement de la recherche, on a besoin de produits très différents comme une subvention, un peu de capital d'amorçage ou une garantie, ensuite des quasi fonds propres, des fonds propres, du capital investissement puis du capital développement. Pendant ces 18 à 36 mois, il faut qu'on puisse changer plusieurs fois de produits et donc d'interlocuteurs. Si on arrive à mettre ces interlocuteurs dans un véhicule que l'on appelle actuellement un TTA, ces interlocuteurs pouvant être publics européens, publics nationaux, régionaux, financiers, industriels, etc., autour d'un paquet de projets, on arrive à beaucoup mieux accompagner le projet qu'individuellement.

Vous avez dans ma présentation un diagramme qui en dit plus.

Sur la chaîne aval, la problématique est le portage du risque. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut renforcer la capacité d'emprunt des entreprises qui ont un savoir-faire dans le domaine de la recherche, toutes les entreprises dans la nouvelle technologie, que ce soit l'aéronautique, les TIC, etc. Là, il y a deux choses.

Tout d'abord, le fait de mettre à leur disposition des prêts subordonnés. La BEI en a déjà mis en place avec son mécanisme de financement structuré doté d'une provision de 750 milliards d'euros qui, nous pensons, selon le type de risque ou l'acuité des risques que nous prendrons, nous permettra de faire entre 1,5 milliard d'euros et 2,5 milliards d'euros de prêts à risque contre rémunération, mais qui consiste pour nous à faire une dette subordonnée, donc cela renforce la capacité d'emprunt de premier rang de ces entreprises puisque le secteur bancaire aura la certitude d'être remboursé avant que la BEI ne le soit, pour faire simple.

Le deuxième outil sur lequel nous travaillons avec nos collègues de la direction générale Recherche est le CGI (Community Guaranty instrument) qui serait une espèce de fonds de garantie sur lequel serait déplacé le risque représenté par l'emprunt soit des grandes entreprises (Corporates), soit des très grosses PME qui investissent dans la transformation de la recherche en produit industriel valorisé (Mid Caps).

Encore une fois, il s'agit de déplacer ce risque vers un fonds de garantie. Il y aurait donc un effet de réhaussement de crédit. La prime de risque serait financée partiellement ou totalement (tout ceci est en cours de discussion) par le budget communautaire. On arriverait à accorder soit des garanties bancaires soit du réhaussement de crédit pour des emprunts obligataires, soit des contre-garanties en faveur des très grosses PME.

Les études que nous menons actuellement nous permettent de penser que nous pourrions avoir un effet de 1 à 20 avec un tel mécanisme, à condition de mélanger la recherche et le développement dans tous les secteurs, pas de faire un pinceau très étroit. Ceci laisse penser qu'avec 2 milliards d'euros de fonds publics investis dans ce fonds de garantie, on pourrait sécuriser entre 35 milliards d'euros et 45 milliards d'euros d'investissements privés. L'effet de levier est considérable.

Je m'arrête là. Les ressources publiques sont rares, il faut les utiliser là où elles sont utiles, se concentrer là où il y a un effet de levier attendu pour l'utilisation des fonds privés, des fonds publics, effet de levier sur la mobilisation des fonds privés. D'un autre côté, il faut être réaliste et induire tous les changements culturels dont l'Europe souffre par rapport à une économie de type américain car si on n'arrive pas à mobiliser le changement culturel, on n'arrivera pas non plus à mobiliser l'outil financier.

M. le Président – Merci, Monsieur Marty-Gauquié.

Je comprends mieux les choses. Il faut préciser que ce serait davantage pour l'innovation. Je ne mettrais pas la recherche dans l'appellation de Pierre Laffitte parce que celui qui est dans son laboratoire tranquille ou qui essaie de le monter, jeune chercheur qui vient d'être engagé, n'est pas au point où il va

déposer un brevet, et lui pense qu'il pourra s'adresser à la BEI. Il faut bien parler d'innovation.

L'important est de savoir gérer les interfaces. Pour être dans ce projet TTA, 4 interfaces doivent être gérées et, dans les modèles que nous avons vus dans nos déplacements, Louvain-la-Neuve est l'université ou le centre de recherche qui gère le mieux ces interfaces parce qu'il y a la structure d'aide aux chercheurs mais aussi des gens qui vont se balader dans les laboratoires, déposent le brevet et le garantissent, organisent le tour de table financier. Ils ont les fonds d'amorçage avec des règles qui ont été clairement établies sur ce qui revient au chercheur, à son équipe, à l'université, sur la façon de répartir les royalties. C'est un des exemples les plus évolués qui soient. A ce moment, vous pouvez venir plus facilement pour démultiplier cet effort.

Leuven fait également des choses intéressantes, moins marquées que Louvain-la-Neuve.

Avez-vous des questions ? Qui ne dit mot consent...

M. De Franciscis - C'est une excellente réunion, très stimulante intellectuellement. Pourriez-vous expliquer les points finaux ?

Par exemple, pour M. Marty-Gauquié, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il convient de faire face sans hypocrisie à différents modèles culturels, le modèle nord-américain et le modèle européen, à ce mode de vie que nous partageons tous ici en Europe. Je crois que c'est un point important, un point principal.

Les chiffres sont très impressionnants, ils sont exacts. Si on pense que tout a commencé de ce côté de l'Atlantique il y a à peine 200 ans, cela doit nous amener à penser à ce qui a changé. Si le modèle dirigeant est ce modèle financier, nous sommes perdants. Nous pouvons inventer la Banque européenne d'investissement ou d'autres stratagèmes mais nous sommes perdants.

Y a-t-il des façons de travailler en direction des décideurs ou des spécialistes, des bureaucrates, des techniciens, un modèle européen qui ferait davantage de place au point de vue du public et donner une assistance professionnelle au temps intermédiaire entre la bonne idée et le début de la recherche parce que je crois que c'est un des points les plus importants ?

M. Laffitte - Je ne voudrais pas laisser penser que je propose que l'Europe soit en déficit financier annuel de l'ordre de grandeur de celui des États-Unis. Je crois au contraire et j'ai même très peur que l'on s'approche d'une période où les États-Unis seront en grande difficulté, et la grande difficulté des États-Unis entraînera de toute façon une grande difficulté pour l'ensemble de l'économie

mondiale. Par conséquent, je ne voudrais pas dire qu'il faut faire comme eux. Ce serait pour nous probablement à la fois très difficile et catastrophique.

Je veux dire que nous ne devons pas avoir peur d'essayer d'être audacieux dans le domaine d'une certaine possibilité d'emprunt sur le plan international. Ce que vient de nous dire notre ami de la BEI me rassure beaucoup, nous sommes presque sur la même ligne de chiffres. Ce n'est pas une différence d'ordre de grandeur mais presque psychologique.

En France, nous avons certainement le sentiment que trop c'est trop, et que nous ne pouvons pas laisser partir nos élites sans que nous soyons très préoccupés, parce que ce sont ces élites non seulement qui coûtent cher à former, mais qui construisent l'avenir. Dans notre pays en particulier, je sais qu'il y a des quantités de chasseurs de têtes qui viennent chercher des gens avant qu'ils aient terminé leur thèse pour les recruter et aller dans telle ou telle université ou entreprise.

Sur Sophia-Antipolis, combien de jeunes équipes dynamiques avaient commencé à créer une petite entreprise qui se développait et ont été rachetées par telle ou telle société américaine dont je ne dirai pas le nom ! Quand elles sont rachetées pas des sociétés européennes, très bien, encore que parfois les sociétés européennes ne les rachètent pas pour faire développer massivement des produits qui seront concurrents mais dans le cadre de la construction/destruction que provoque l'innovation pour l'économie.

Il y a indiscutablement une nécessité. Je suis un peu inquiet du nombre d'interfaces que M. Marty-Gauquié évoque en matière de capital risque. Je connais un certain nombre de capitaux risqueurs du côté de la Silicon Valley qui prennent les petites sociétés start-up dès le début et les accompagnent jusqu'à ce qu'elles deviennent des Yahoo ou des Google.

C'est une autre façon de procéder et de partir dès le départ avec du risque. Après tout, on pourrait peut-être en importer quelques-unes dans le département de ces grandes sociétés. Le capital risque va chercher des bons dossiers et, si nous avons beaucoup de bons dossiers en Europe, ils viendront massivement investir en Europe. Les fonds de capitaux risques sont très souvent internationaux (sauf ceux de la BEI ou de la Caisse des Dépôts et Consignations en France) et c'est normal.

Nous devons certainement utiliser la partie du modèle américain que nous n'avons pas, qui est très importante, très adaptée à une nouvelle forme de développement économique basée sur l'innovation massivement, et une innovation qui va très vite. C'est la nouveauté.

Renault innovait dans son garage, Citroën aussi mais dans des structures où l'innovation était moins radicale et moins rapide. Actuellement, en Europe, nous n'avons pas de success story à l'américaine avec la même rapidité parce que

nous n'avons pas encore réinventé les structures financières. Là, l'appui de la BEI est capital.

Il faudrait voir dans quelle mesure on ne pourrait pas transposer à l'échelon européen des politiques d'innovation telles que préparées dans le cadre de Futuris, qui a fait toute une série de propositions, mais des propositions nationales.

Actuellement, la France et chacun des pays européens sont trop petits pour avoir une politique qui tienne compte du développement de la Chine, de l'Inde, du Japon, des États-Unis, et il faut que l'Europe soit plus unie sur le plan d'une politique de stratégie, recherche, innovation et développement économique grâce à l'innovation.

M. le Président - Merci.

Peut-être que l'opération Futuris se prolonge mais essayons de voir ce que fait l'Office Parlementaire, ce que font les autres pour savoir comment tirer les meilleures leçons plutôt que de vouloir mettre l'Europe à notre seule heure.

M. Laffitte – Nous sommes bien d'accord.

Dr Starkey – Je me demande si on peut regarder les différents mécanismes en place et voir s'il y a un avenir pour créer un Euro Nasdaq et avoir la capacité pour le capital risque de se mouvoir aussi rapidement que le Nasdaq le permet aux États-Unis.

M. Marty-Gauquié - Peut-être puis-je répondre brièvement bien que ce ne soit pas ma spécialité. En fait, vous avez en Europe, sur les marchés des capitaux, des séries d'indices qui prennent acte des performances en fonction des mécanismes financiers. L'idée du Nasdaq est d'avoir une plate-forme commune, tout simplement. Je ne sais pas si à l'étape à laquelle nous sommes actuellement c'est une priorité absolue.

Le sénateur a souligné non seulement la multiplicité mais la rapidité avec laquelle on a affaire à des problèmes d'interface parce que le cycle du projet est rapide. Le cycle développement de la recherche en amont est très variable et concentré sur 18 à 36 mois. Cela me semble être une question qui doit être adressée en priorité avant la création d'une plate-forme ou d'un index commun aux différents véhicules de capital risque ou de financement de l'innovation. C'est

une réponse personnelle. Il y a des véhicules de capital risque aux États-Unis qui font cette espèce d'intégration horizontale en prenant le chercheur de la publication à la start-up. C'est ce qui nous manque en Europe. C'est ce à quoi nous essayons de réfléchir avec ce véhicule TTA.

J'aurai demain des rencontres avec des capital-risqueurs israéliens parce qu'ils ont développé un savoir-faire en tous points remarquable sur le financement de l'innovation.

Ce sont des sujets que nous essayons de creuser, à la fois d'un point de vue théorique et pratique, en voyant quelle est l'expérience des autres, et en même temps nous conduisons des rencontres avec les différentes parties prenantes pour savoir si le marché aurait faim pour un véhicule de cet ordre. Pour l'instant, le moins qu'on puisse dire c'est que les réponses sont contrastées. L'INRIA ou l'Institut Pasteur répondent assez vite et assez bien, et d'autres n'en voient pas la nécessité et restent derrière leurs murs. Ce sont des changements culturels, ce n'est pas facile à faire.

Pour en venir à votre question, Monsieur De Franciscis, sur les obstacles culturels, ils sont très nombreux, il y a notamment la question du statut de nos chercheurs en Europe qui est très lourd et qui enferme les chercheurs, ou du moins les plus innovateurs d'entre eux, et qui est un obstacle à leur mobilité et à leur créativité. C'est un sujet politiquement extrêmement sensible qu'il est difficile de traiter.

L'autre aspect, ce sont les interfaces et en particulier l'interface entre le chercheur et son institut et entre l'institut et l'industrie, l'industrie étant bancaire ou industrielle. Vous citiez tout à l'heure, M. le Président, le cas de Louvain qui est un succès connu, il y en a un autre à Heidelberg où cela fonctionne bien mais, malheureusement, à l'échelle européenne, ils se comptent sur les doigts d'une main.

Enfin, il y a aussi la culture du risque en Europe et en particulier avec des banques qui n'ont pas la technique ou qui n'ont pas développé la technique ou la volonté de financer la recherche selon une technique de financement de projet, financement de projet qui pourtant s'applique à des quantités d'autres choses, des grands ouvrages d'art, etc., mais qui ne s'applique pas à la R&D.

On voit en premier lieu le risque non pas par le projet du chercheur mais par le chercheur. Si ce chercheur a échoué une fois, il est perdu, alors qu'aux États-Unis le fait de recommencer est bien vu, cela signifie que vous êtes un homme engagé et que cela vaut la peine de miser sur vous. C'est vraiment un problème culturel.

M. Wijns - M. le Président disait que qui ne dit rien consent... Je peux aller très loin avec ce qui a été dit mais je ne suis pas d'accord avec tout.

Le Sénateur Laffitte a fait une comparaison avec le système américain, je crois que c'est une excellente comparaison. Nous avons beaucoup à apprendre dans le domaine du transfert des trouvailles originales et sur la façon dont il faut les accompagner.

Par ailleurs, si vous considérez le système des États-Unis, il faudrait voir autre chose. Je vois les industriels et les banquiers très souvent avoir extrêmement confiance dans une découverte. Si vous prenez le système américain, regardez leurs universités, il y a une différence fondamentale.

Il y avait un article très important dans L'Economiste d'il y a 3 semaines, d'où il ressortait que L'Europe sera l'endroit le plus compétitif dans le monde mais que, en même temps, les universités y sont dans un état atroce. En fait, quand vous regardez les financements premiers de ces universités, l'ordre de magnitude est de loin inférieur à ce que vous avez dit. Je pense que là aussi il faut qu'il y ait un changement total de culture et il ne faut pas prendre ces découvertes originales comme étant déjà faites. Cela prend énormément de temps, d'argent et de culture.

M. Randegger – Je viens du Conseil de l'Europe. Je suis député en Suisse.

Pour ce qui est de ce grand succès dont on vient de parler, la politique en matière d'innovation aux États-Unis, à mon avis, il y a aussi une base légale pour ce succès, également dans le paysage des universités américaines : une loi a prévu en 1983 ce qui doit se passer avec des inventions et des revenus provenant d'inventions qui ont été payés par des taxes et par les impôts. Lorsque vous poursuivez l'histoire de cette loi ces 20 dernières années, c'est un succès énorme. Il faudrait en tirer les conclusions ici en Europe pour dire en premier lieu que la coopération entre les universités et la science avec le secteur économique est une approche tout à fait positive.

Cela ne limite pas la liberté des universités ou la culture de l'université en tant qu'institution, cela ne pose aucune limite. En plus, il faut promouvoir les spin offs, les favoriser, savoir à qui appartient une invention et qui sont les participants (l'université, la faculté, l'équipe de recherche, l'équipe d'invention).

Pour permettre les spin offs, il faut prévoir une loi à ce sujet au niveau national pour que les universités puissent aussi participer.

Ce sont des mesures très importantes. Tout à l'heure, M. Marty-Gauquié a parlé de cette pré-étape où l'on n'a pas encore formulé de brevet, de licence, où il s'agit plus ou moins d'une idée qui s'est concrétisée. Il convient de favoriser et de soutenir cette phase. En plus de l'approche culturelle, il faut peut-être aussi s'engager davantage, prendre plus de risque pour mieux intégrer les jeunes chercheurs.

De toute façon, c'est un problème assez général pour lequel il n'y a pas de solution facile, mais les mesures importantes, ce sont tout d'abord les conditions qui sont prévues dans les lois, il faut créer ces conditions pour que les personnes qui ont de bonnes idées ne soient pas freinées par l'administration, pour qu'elles aient la liberté qui leur permette de continuer leur activité en matière d'innovation.

M. le Président - Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme Gaudin - Je voulais juste revenir sur un point. Il me semble très important que ces mécanismes d'ingénierie financière au développement desquels nous participons interviennent très en amont, vraiment au stade de ce que l'on appelle la recherche et pas à un stade plus en aval de la recherche qui serait l'innovation.

Même si aujourd'hui on a bien fait évoluer le concept de recherche et d'innovation et si ce n'est plus un système très séquentiel mais un système intégré recherche/innovation, on ne sait plus où se termine la recherche et où commence l'innovation, c'est très en amont. C'est avant même que le chercheur ait presque commencé à trouver le plus petit bout de résultat que déjà des approches, des contacts peuvent être mis en place. Un certain nombre de banques britanniques font cela en ayant par exemple financé des chaires dans des universités pour commencer à apprivoiser les deux mondes.

Commencer à démarrer les outils d'ingénierie financière à un stade où il y a déjà eu une ébauche ou une envie de commencer à exploiter le résultat de la recherche suffit dans certains cas mais, dans d'autres, il faut aller plus en amont.

C'est le seul bémol que j'apporterai à la discussion, et sur lequel je voulais insister

M. le Président - Je veux bien, mais je vous mets en garde contre l'effet dans les laboratoires. Si vous dites « très en amont », je suis prêt à prendre le pari que de jeunes chercheurs demain qui veulent monter leurs équipes de recherche vont venir en disant : « Je vais travailler sur ce sujet, financez-moi tout de suite ». Attention ! Ne créons pas des désillusions avec ce qui peut être une excellente idée.

M. Marty-Gauquié - Nous sommes d'accord, c'est normal puisque cette étude sur les TTA est cofinancée par le 6^{ème} PCRD et le FEI. C'est le stade de la publication, lorsque le chercheur a publié sa recherche. Il faut le surveiller, il y a une phase très critique entre la publication et le brevet. Hewlett et Packard ont bénéficié d'un prêt de leur université de 100 000 \$ pendant 7 mois. Ce n'était pas un don mais un prêt. Autrement dit, leur université leur a dit : « Vous avez 7 mois pour réussir ». Ce cycle de vie est très court et c'est là qu'il faut accélérer.

M. le Président - Nous sommes d'accord. La réalisation phare de Louvain-la-Neuve est une société qui a été constituée en 3 semaines.

(La séance, suspendue à 16h56, est reprise à 17h20)

M. le Président - J'invite maintenant M. Daulouède, conseiller au Sénat.

D. AUGMENTER LA DEPENSE DE RECHERCHE EN EUROPE, INCIDENCES MACRO-ECONOMIQUES

M. Daulouède - Je dois en premier lieu vous transmettre les excuses du sénateur Joël BOURDIN, président de la délégation du Sénat pour la planification, qui est l'auteur du rapport que je vais vous présenter.

Il faut indiquer, à l'attention de nos collègues étrangers, que la délégation du Sénat pour la planification est un organe sénatorial qui a pour mission de présenter au Sénat des travaux de simulation, de prévision et de prospective économique.

Le travail qui va vous être présenté est une simulation du succès de l'objectif de 3 % de R&D en 2010, simulation réalisée à l'aide d'un modèle macroéconomique.

Compte tenu de l'horaire, je vais amputer la première partie de mon exposé qui était consacrée aux spécifications et aux aspects théoriques pour aller directement à une conclusion relativement unanime, qui relève d'un consensus très partagé, et sur laquelle le Président Laffitte a longuement insisté : même si

les facteurs de la croissance sont discutés par les économistes, l'innovation est bien au cœur de la performance économique.

Par ailleurs, les dépenses de R&D constituent la source principale de l'innovation (même si ce n'est pas la seule). On en déduit que les dépenses de R&D sont au cœur de la performance économique, ce raisonnement ayant été présenté dans sa forme la plus aboutie dans le rapport Sapir commandé par le Président de la Commission européenne Romano Prodi à un collègue d'économistes indépendants.

Tout cela débouche sur une recommandation de politique publique que l'on trouve dans les conclusions du Conseil européen de Barcelone en 2002, sur l'objectif de 3 % de R&D en 2010.

Si tout le raisonnement en amont de cet objectif est relativement solide, quelles pourraient être les conséquences du succès de l'objectif de 3 %, et quels sont les ordres de grandeur en termes de croissance et d'emploi ? Comment parvient-on à ces résultats, quels sont les enchaînements macroéconomiques ? Comme l'a dit le Président Laffitte, l'augmentation de la dépense de recherche et d'innovation génère un processus de destruction créatrice : qui en sont les perdants, qui en sont les gagnants ?

Je vais essayer de répondre à ces questions à partir d'un scénario quantifié (j'insiste sur le mot « quantifié » car il n'y a aucune approche qualitative dans ce type de travail) qui a été réalisé à l'aide de l'École centrale de Paris qui dispose d'un modèle macroéconomique, Némésis, qui nous a permis de conduire cette étude.

Comment simuler l'augmentation des dépenses de recherche à l'aide d'un modèle macroéconomique ? Deux idées assez simples. Il faut un modèle fin au niveau sectoriel. C'est bien ce que permet le modèle Némésis puisqu'il comporte 30 secteurs d'activité.

En outre, il faut que ce modèle permette d'endogénéiser le progrès technique. Cette endogénéisation se fait à travers une formule qui nous dit que l'augmentation de la production est égale à l'augmentation de la grandeur « know », qui est en quelque sorte le stock de savoir, multiplié par un coefficient β . Il y a en amont beaucoup d'équations pour arriver à cela, je n'insisterai pas. Simplement, dans toute la littérature économique et tous les travaux économétriques conduits, le coefficient β est compris entre 0,05 et 0,20, soit un écart de 1 à 4 qui n'est pas mince.

J'en viens maintenant aux résultats de ces simulations. Tout d'abord, quelles sont les hypothèses qui ont fondé ces résultats ?

Dans la première, le coefficient β est constant et égal à 0,1. Dans la seconde, le coefficient β varie en fonction de l'intensité technologique du secteur dans lequel il s'applique.

Un deuxième groupe d'hypothèses évoque le partage des gains de productivité. Il est supposé que l'augmentation des dépenses de recherche se traduit par une accélération des gains de productivité. Nous avons simulé trois cas de figure : 0 % des gains de productivité reportés sur les salaires (ce sont les entreprises qui captent l'ensemble de ces gains) ; 100 % des gains de productivité reportés sur les salaires ; et une hypothèse intermédiaire, 33 % des gains de productivité reportés sur les salaires.

Troisième groupe d'hypothèses, les mécanismes de mise en œuvre des politiques de R&D. Nous avons dégagé 3 grands types d'hypothèses : le financement public (ce qui ne correspond pas forcément à l'objectif tel qu'il est exprimé dans le Conseil européen de Barcelone puisque celui-ci fait la part belle au financement privé), le financement privé et les commandes publiques adressées par les autorités publiques à des secteurs intensifs en technologie.

Ces trois groupes d'hypothèses nous ont permis de dégager des fourchettes de résultats que je vais vous présenter.

Avant, je voudrais vous montrer un graphique qui n'est pas très clair ici mais qui apporte 3 enseignements sur le supplément de croissance qu'induit la réalisation de l'objectif de 3 % de R&D par rapport à la trajectoire de croissance qu'on aurait eu si on n'avait pas atteint cet objectif. Il y a supplément de croissance pour l'Union européenne, c'est une première et bonne information. Deuxième information, il existe des différences importantes entre pays membres, ce qui est un résultat tautologique puisqu'on part de situations très différentes entre les pays : avec des pays ayant une intensité en R&D beaucoup plus faible, il est normal que le rattrapage se fasse plus à leur profit. En bas du peloton, en termes de gains de croissance, on retrouve les pays qui sont en avance en matière de recherche.

Le troisième enseignement de ce graphique, ce sont les deux phases que nous pouvons distinguer dans ces courbes. Il y a vraiment une phase de maturation, en début de période, pendant laquelle l'effet est assez faible. C'est un effet keynésien de relance assez médiocre. Puis on observe un décollage à partir de 2010.

Cette phase de maturation a été évoquée tout à l'heure de manière plus microéconomique, cela correspond au délai de maturation de la recherche que, dans le modèle, on peut évaluer à 3 ans pour la recherche privée et à 5 ans pour la recherche publique.

Un deuxième graphique pour illustrer les composantes de la croissance, et là trois enseignements. Le premier est qu'à l'origine du supplément de croissance se trouve la demande interne. Contrairement à ce que l'on imaginerait *a priori* - on classerait en effet volontiers l'importation des lignes de recherche dans des politiques d'offre - l'effet est essentiellement un effet de demande tout au long de la période.

Le deuxième effet est en lien avec ce que je disais sur les questions de transition. En début de période, on a des effets de compétitivité avec une dégradation des exportations et une augmentation des importations (cela se redresse par la suite) qui correspond à la période de délai de maturation pour l'entreprise, où l'investissement en recherche est coûteux et dégrade dans les comptes des entreprises, donc leurs prix de production.

Troisième enseignement, on voit que l'emploi augmente, ce qui n'allait pas de soi puisqu'il y a des gains de productivité très importants. On sait que la productivité peut être destructrice d'emplois, mais ici l'emploi augmente. L'écart, dans ce graphique, entre l'évolution de l'emploi et l'évolution du PIB illustre le gain de productivité pour les économies européennes.

A l'horizon 2030, le supplément de PIB qu'on pourrait attendre de la réalisation de l'objectif de 3 % de R&D est compris entre 11 % et 16 % pour l'Union européenne, entre 6,5 % et 9,5 % pour la France.

En termes de croissance potentielle à long terme, le surcroît de croissance potentielle pour l'Union européenne est compris entre 0,4 % et 0,6 % par an. Sachant qu'aujourd'hui la croissance potentielle américaine est de 3 % contre 2 % en Europe, les effets de cette politique permettent d'absorber la moitié de l'écart avec les États-Unis.

Pour la France, le résultat est plus modeste : le surcroît de croissance est compris 0,2 % et 0,3 % par an ; mais la France profite moins de la mesure puisqu'elle est un peu en avance par rapport à la moyenne européenne.

En termes d'emplois, le supplément d'emplois par rapport à la tendance est compris entre 8 et 14 millions pour l'Europe et entre 0,8 et 1,3 million pour la France.

J'en viens à un résultat très important qui est l'emploi dans la recherche. Le supplément d'emplois dans la recherche pour accompagner l'objectif de 3 % dans le modèle est évalué entre 3 et 3,3 millions d'euros pour l'Europe, et entre 343 000 et 400 000 pour la France.

Que peut-on faire comme commentaire ? Il y a bien deux phases distinctes : une phase de maturation dans laquelle on a un effet keynésien classique de multiplicateur de dépenses, et un effet de déploiement des effets de

l'innovation avec une croissance durable basée sur la compétitivité et la demande interne.

Par ailleurs, le multiplicateur de dépense à long terme est élevé, de l'ordre de 6 à 8. Un euro aujourd'hui investi dans la recherche pourrait rapporter à long terme 6 à 8 euros. Cela rejoint le propos qu'a tenu le Président Laffitte tout à l'heure, et cela pose la question du statut des dépenses de R&D par rapport au Pacte de stabilité.

Si l'on entre dans le détail des variantes, on constate que les variantes avec financement par le déficit public obtiennent un meilleur résultat que les variantes de financement par le secteur privé ; mais la portée de ces résultats est limitée parce que, dans le modèle, il n'y a pas d'effet du déficit public sur les taux d'intérêt.

A contrario, la variante financement privé est la moins favorable parce qu'il y a des délais de maturation qui font qu'à court terme il existe un problème de rentabilité des investissements dans la recherche pour le secteur privé, qui se répercute sur les coûts de production et la compétitivité de l'économie.

Enfin, lorsque les gains de productivité sont distribués plutôt aux entreprises qu'aux salariés, cela améliore la compétitivité : cela ralentit la substitution du capital au travail, cela modifie le coût relatif des facteurs et, au total, c'est favorable à l'emploi. Cette hypothèse donne donc de meilleurs résultats.

J'en viens aux résultats sectoriels.

Il y a des gagnants et des perdants. Parmi les secteurs fortement gagnants, on trouve les biens d'équipement et la chimie, résultat qu'on observe dans tous les pays de l'Union européenne, du fait que ces secteurs ont un fort contenu en R&D, et qu'ils sont fortement exportateurs.

Par ailleurs, les biens de consommation profitent de la mesure parce qu'ils sont tirés par le surcroît de demande interne grâce à la diffusion des gains de productivité dans l'ensemble de l'économie. Les secteurs perdants, ce sont essentiellement les biens intermédiaires qui pâtissent des gains de productivité. Pour produire une même unité de biens, il faut moins de consommation intermédiaire : le secteur des biens intermédiaires n'est donc pas favorisé par la mesure.

Concernant ces résultats sectoriels, une considération est importante : elle concerne l'impact des commandes publiques. Lorsqu'on augmente les commandes publiques, il y a un accroissement initial des déficits, publics ou extérieurs. Mais avec ce type de mesure, la croissance, l'emploi et le multiplicateur sont extrêmement élevés car cette mesure permet de concentrer l'effort sur des secteurs à haute technologie dans lesquels la productivité de la R&D est plus élevée, et qui sont par ailleurs fortement producteurs d'externalités.

Les effets positifs se diffusent ainsi très rapidement dans l'ensemble de l'économie. Enfin, si l'on concentre les gains de productivité dans ces secteurs, les gains dans les secteurs à forte intensité en main d'œuvre sont moindres, ce qui permet d'économiser de l'emploi dans ces secteurs.

J'en viens aux conclusions.

Il faut avoir conscience que ce sont des travaux académiques mais partir de scénarios quantifiés permet toujours d'illustrer des problématiques, de poser les bonnes questions. Et les questions, selon le Président Bourdin, auteur de ce rapport, sont les suivantes.

1. Comment financer les efforts de R&D durant la phase de maturation de la recherche ? Cette question a été traitée par M. Laffitte et le représentant de la BEI. On voit que c'est bien la question centrale.

2. On perçoit bien dans cette simulation l'intérêt de concentrer les efforts sur les quelques activités de haute technologie et la portée de la relance de commandes publiques.

3. Dans ce processus de mutation industrielle, ce processus de destruction créatrice, il y a des gagnants et des perdants. Cette mutation industrielle doit être accompagnée, ce qui pose des problèmes de formation continue pour les travailleurs, des problèmes de droit du travail, des problèmes d'indemnisation du chômage.

4. Si on réfléchit au nombre d'emplois nécessaires pour accompagner l'objectif de 3 % de R&D en France (soit 350 000 emplois supplémentaires dans la recherche), compte tenu des départs en retraite, de la pyramide démographique de la recherche, compte tenu de ce qu'il faudrait faire pour suivre la tendance actuelle, on évalue autour de 600 000 le nombre d'emplois dans la recherche qu'il faudrait créer d'ici à 2030 en France. C'est dire le défi pour le système de formation des chercheurs et pour le système universitaire dont on a vu qu'il y était assez peu préparé.

Pour conclure, ce scénario d'augmentation des dépenses de recherche relève-t-il d'une stratégie vertueuse, adaptée au vieillissement démographique ? La réponse est positive, à l'évidence. Le vieillissement démographique de l'Europe va se traduire par un ralentissement de la population active, donc potentiellement par un ralentissement de l'augmentation du PIB par habitant. Il est évident que dans ces conditions une accélération des gains de productivité permettrait de préserver l'augmentation du PIB par habitant. En outre, il s'agit d'une stratégie vertueuse à deux composantes : d'un côté, la stimulation des secteurs à forte intensité technologique et, de l'autre, l'accompagnement des secteurs fortement intensifs en main d'œuvre et notamment du secteur des services à la personne.

Or, ce n'est pas tout à fait de l'« économie en chambre » : cela fait irrésistiblement penser à ce qu'ont fait les États-Unis depuis le milieu des années 80 avec la politique, impulsée par le Président Reagan, de relance massive des commandes publiques avec un effet sur les secteurs technologiques que vous connaissez ; les gains de productivité se sont ensuite diffusés à l'ensemble de l'économie et ont permis d'accompagner les secteurs des services à la personne.

M. le Président – Merci, Monsieur Daulouède.

Y a-t-il des questions ? Il y a une certaine cohérence dans les trois dernières présentations.

M. Klüver – Je ne suis pas économiste mais j'aimerais vous dire qu'à mon sens il y a une présupposition. Si nous investissons 50 % de plus dans la recherche, on aurait 5 % de plus de génies ? Est-ce la présupposition ?

Il n'y a pas de niveau élevé pour la production scientifique dans un système scientifique de ce type. C'est un premier constat.

Est-ce qu'il existe des données empiriques qui disent qu'en investissant trop dans un système de recherche vous n'auriez pas un résultat en termes de retombées positives ?

En comparant ce système à d'autres circuits d'investissement, par exemple en Europe, si vous décidiez d'investir ou d'avoir des infrastructures de premier niveau avec des trains rapides propulsés entre nos villes, est-ce que ce serait un investissement européen qui nécessiterait beaucoup d'innovation pour que cela se produise ?

Je pense que dans votre modèle vous aurez les conditions, l'effet accélérateur, tout comme vous l'auriez de la recherche. Vous auriez quelque chose qui serait là pour beaucoup d'années. Ensuite, c'est un nouveau système de train. Y a-t-il des données empiriques qui comparent les données dans la recherche à des données d'infrastructures par exemple ?

M. Daulouède - C'est une excellente question. Je ne vais pas répondre sur le plan empirique, je vais répondre sur le plan de la théorie économique.

Si j'ai bien compris la question, l'hypothèse de ces travaux est qu'il y a des rendements croissants des investissements dans la recherche. Contrairement à l'accumulation du capital physique dont le rendement est décroissant, l'accumulation de connaissances offre un rendement croissant pour l'économie

parce que ces connaissances se diffusent dans l'ensemble de l'économie et cette accumulation est positive. Il y a bien rendement croissant des investissements dans la recherche, mais ceci n'est pas validé sur le plan empirique ; il n'y a pas de travaux empiriques à ma connaissance.

Pour ce qui est des investissements dans les infrastructures publiques, c'est le même raisonnement. D'ailleurs, les nouvelles théories de la croissance qui ont décrit ce que je viens de dire assez sommairement ont mis sur le même plan les investissements dans la recherche, dans l'éducation, et les investissements dans les infrastructures publiques de transport.

Je suppose, même si je ne connais pas de travaux empiriques, qu'il existe une forte similitude entre ces deux types d'investissement. Je ne sais pas si j'ai approximativement répondu à votre question.

Mme Bresso - Un commentaire sur cette dernière question. Je crois qu'effectivement ces trois types d'investissements (mais particulièrement celui sur la recherche et la formation), sont étroitement liés. Si on double la richesse, on n'aura pas automatiquement des chercheurs capables d'obtenir des résultats, donc l'investissement en formation doit aller de pair pour augmenter la qualité des jeunes chercheurs. Les deux sont étroitement liés. Ce n'est pas pour rien que les objectifs de Lisbonne parlent d'augmentation du taux de croissance dans la recherche, dans la formation et aussi dans les infrastructures. Les retombées plus lointaines, celles sur le secteur productif sont aussi possibles si on a mis en place les investissements sur les infrastructures.

Si on veut obtenir des résultats, il faut voir comment combler les déficits dans les secteurs qui ont été très clairement identifiés à Lisbonne pour avoir un gain global de productivité et de croissance.

M. De Franciscis – Dans nos pays, en Europe, nous avons changé trop fréquemment nos règles, lois et règlements et, à mon avis, ce n'est pas tellement la fonction de l'argent qui est investi mais le fait que notre système d'université et de recherche européen donne des diplômes et tout ce qui est lié à la formation et à l'éducation des jeunes chercheurs a trop changé au cours des années écoulées. Avez-vous étudié une relation précise entre cela et le financement, l'investissement ?

M. Daulouède - Bien sûr que non. Comme je l'ai dit en introduction, il s'agit d'une approche uniquement quantitative, et tous les aspects qualitatifs d'efficacité, d'efficience de la recherche, d'efficacité des chercheurs ne sont pas

posés dans ce type de simulation. C'est un scénario quantifié qui permet de poser les questions que vous posez.

Dr Starkey - Si vous appliquez vos modèles à des données historiques, est-ce que cela prédit les données comme elles le sont actuellement ?

M. Daulouède – Par construction, les simulations reposent sur des comportements passés.

Evidemment, si le laboratoire de l'Ecole centrale de Paris s'est permis de sortir son modèle, c'est qu'il y a une certaine robustesse sur la période passée entre les résultats simulés sur le passé et la réalité. La réponse est oui. C'est cohérent avec ce qui s'est passé sur le passé.

M. le Président - Merci. Si vous en êtes d'accord, nous allons passer dans la foulée aux deux exposés l'un derrière l'autre, d'abord celui de M. Robby Berloznik, du Parlement flamand.

E. LE ROLE POSSIBLE DE L'EVALUATION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES DANS LA POLITIQUE DE L'INNOVATION

M. Berloznik – Comme vous l'avez dit précédemment, toutes les présentations étaient cohérentes. Malheureusement, je vais devoir y mettre un terme et parler plus de concepts innovants et du rôle de l'évaluation de la technologie.

J'ai choisi ce sujet parce que c'est une conférence de l'EPTA et l'évaluation des technologies est au cœur de nos activités.

Par ailleurs, il a été posé à nos instituts la question : quelle peut-être la valeur ajoutée des activités que nous avons au Parlement pour la politique d'innovation de nos régions ?

Nous avons découvert qu'en fait peu d'études empiriques ont été faites sur le sujet. Il existe une littérature conceptuelle. Nous avons demandé à deux

chercheurs de faire une sorte de synthèse de l'état des lieux. C'est ce dont je vais vous parler. L'année prochaine, nous publierons ces études en anglais.

Je crois qu'il y a un rôle pour l'évaluation de la technologie. Je commencerai directement par mes conclusions. Il y en a deux.

Première conclusion, nous pouvons jouer un rôle dans la politique de l'innovation, et c'est un rôle favorable pour le secteur public autant que pour l'industrie privée, mais il faut considérer les choix technologiques et les techniques de participation telles que produites en Europe comme un nouvel instrument, un instrument supplémentaire de penser des politiques d'innovation d'une autre manière, une façon plus moderne. C'est ce qui est demandé et qui est appelé la troisième génération d'innovation par l'Europe.

Deuxième conclusion, en tant que parlementaires, nous devons avoir une position claire dans ce débat, parce que c'est une question d'expertise qui est unique, pour donner une voix aux citoyens et aux parties prenantes de la science et de la technologie. C'est quelque chose d'extrêmement important si nous voulons avoir cette grande ambition que nous avons concernant l'innovation, la science et la technologie pour notre avenir. Les Conseils de Lisbonne et Barcelone ont été très ambitieux en termes de pourcentage du PIB mais aussi dans le domaine des hypothèses, et cela implique du côté des hypothèses l'impact positif de l'augmentation de ces budgets de R&D et des investissements dans la science ou la technologie sur la croissance économique.

J'ai bien compris qu'il pourrait y avoir des conditions dont nous ne sommes pas au courant pour l'instant, qui mettent ceci en question. Il faut une nouvelle façon de penser l'innovation et nous, membres de cette assemblée, nous devons prendre en compte les récentes communications de la Commission européenne sur l'innovation demain. Il y a aussi une demande, un appel à ce qu'on pourrait appeler une innovation multidimensionnelle, une stratégie multidimensionnelle. Il y a une politique plurifactorielle, l'innovation ne devrait pas simplement mettre l'accent sur la croissance économique mais aussi sur des aspects culturels et de développement durable.

Ce type d'intégration dans le cadre d'une politique unique et d'une approche unifiée pourrait être un facteur additionnel dans l'application et la réalisation des buts de Barcelone et de Lisbonne. Il ne faut pas simplement penser, il ne faut pas simplement de nouveaux concepts, il faut de nouveaux instruments. Nous pensons que l'évaluation des choix technologiques peut jouer un rôle à ce niveau.

Les approches plus traditionnelles comme Renault ou les instruments financiers ou la dissémination ou le networking et la mise en réseau doivent être appliquées mais, parce qu'on met l'accent sur l'innovation dans d'autres domaines, il faut avoir une approche plus horizontale, plus coordonnée, et cette commission a déjà développé ce type d'instrument utile dans ce domaine.

Quel serait le rôle de l'évaluation des choix technologiques ? C'est ce qu'on appelle la veille stratégique. Nous avons besoin d'informations beaucoup plus précises dans le domaine de l'innovation. C'est une question très importante, la production d'informations très spécifiques pourrait permettre aux décideurs de prendre des décisions de bonne qualité. Ils doivent avoir les buts ambitieux de Barcelone et de Lisbonne à l'esprit, et il faut qu'ils soient mis en place.

La veille stratégique est très importante. D'autres plates-formes pour l'apprentissage, construire des contextes pour l'innovation, pour la gestion des interfaces, pour stimuler et articuler les demandes, les stratégies et la vision, beaucoup d'instruments ont déjà été développés dans ce domaine. Si vous prenez en compte ce qui s'est fait dans le programme européen, l'attention a été mise sur le développement, pas seulement au niveau européen. Beaucoup d'exercices ont été conduits dans ce domaine, des cibles spécifiques donnant des informations aux décideurs pour leur permettre de mettre en place l'innovation à tous les niveaux sociétaux et à tous les niveaux politiques autant que faire se peut.

J'ai déjà mentionné la prévision Forsyth, les nouvelles technologies, les orientations stratégiques, la construction d'une vision stratégique. Tout cela peut être des exercices pour la prévision.

La surveillance destinée à stimuler ce type de politique et la veille stratégique doivent être développées dans le domaine de l'évaluation des choix technologiques.

Tous ces outils ont déjà été testés de façon robuste pour éprouver les interfaces entre les développeurs, les utilisateurs et les régulateurs et, dans le contexte de cette nouvelle pensée de l'innovation, il y a eu des coordinations horizontales à travers tous les niveaux politiques pertinents, autant que faire se peut, parce que ce type d'interface, ce type de contexte, ce type de dialogue et d'interaction sont très importants.

Nous pouvons donc utiliser les utilisateurs eux-mêmes dans le sens le plus large possible, et TA a une expérience dans ce domaine. Cela améliore la compétitivité des entreprises privées. Si vous comprenez quelle est la demande des industriels, si vous comprenez quelle est la demande sociétale, tout le monde peut être beaucoup plus compétitif.

L'approche sociétale est très importante, les différents acteurs doivent savoir ce que les autres font pour les changements dans la recherche et le développement, il y a beaucoup de demandes et de changements du côté sociétal et culturel. Là aussi, cette approche interactive, en améliorant les interfaces, peut apporter une valeur ajoutée.

Je reviens aux parlementaires. Que pouvons-nous faire en tant qu'organisme parlementaire ? Nous ne sommes pas au centre des décisions qui

vont être prises pour la mise à place des innovations, nous travaillons pour des gouvernements, des Parlements. Nous sommes très en amont de la prise de décision, mais nous pouvons ajouter une meilleure visibilité, mieux délimiter les demandes sociétales en science et en technologie.

Nous pouvons accroître les capacités d'apprentissage de la société en tant que telle et, en dernier lieu, dans l'évaluation des technologies, qui a reçu beaucoup d'attention au cours des dernières années, nous pouvons donner une voix aux citoyens qui sont dans les processus d'innovation et dans les processus de prise de décision. Cela peut être fait de façon directe. Beaucoup de méthodes et de techniques ont déjà été utilisées et testées dans ce domaine. Il y a donc plus de crédibilité dans les prises de décision et non seulement des citoyens directement mais aussi, parmi les représentants des citoyens, les ONG peuvent être impliquées de façon plus directe dans le soutien de la prise de décision.

L'évaluation des choix technologiques peut être un instrument utile pour les politiques d'innovation si nous avons différentes visions. C'est la troisième vision des technologies d'innovation beaucoup plus horizontale et plus intégrée.

Comme je l'ai dit, en tant qu'évaluateurs de choix technologiques et Parlementaires, nous ne sommes pas tout à fait au fait de ces fonctions et nous devons tenter d'avoir une position dans le débat sur l'innovation, spécifiquement en faisant avancer ces avantages très importants, et sur la valeur ajoutée et les fonctions que je viens de mentionner.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président – Merci. Je vais enchaîner les deux exposés et donner la parole à un parlementaire, M. De Franciscis.

F. RECHERCHE ET INNOVATION EN ITALIE, UNE PERSPECTIVE PARLEMENTAIRE

M. De Franciscis – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais vous remercier et remercier MM. Dally et Peyrot pour l'excellente organisation des rencontres de l'EPTA au cours de l'année écoulée.

Je me réfère à un texte distribué, je vais sauter quelques passages pour respecter le cadre des 10 minutes qui nous a été accordé.

Je présenterai cet après-midi les considérations sur notre dernier comité parlementaire. Nous n'avons pas l'équivalent du POST ou de votre bureau à Paris mais nous avons des membres du Parlement qui tentent d'avoir un œil sur l'évaluation des recherches.

L'Italie est un des pays parmi les plus bas de l'Europe concernant les ressources et l'investissement. Vous verrez que nous avons des problèmes. La plupart de nos industries sont impliquées dans des activités à basse valeur ajoutée et il est difficile de concurrencer des pays à faible coût de travail et des pays très proches de leurs matières premières. Il n'y a pas suffisamment d'investissement dans la recherche et le développement, les actifs circulants devraient être appliqués à cette recherche mais il n'y en a pas suffisamment.

L'innovation dépend fortement des financements publics. C'est fonction de la croissance du PIB qui est insuffisante. Le taux de croissance des PME-PMI doit être accru parce qu'elles ont toujours été un secteur très important pour l'Italie. Le problème est de savoir comment diriger le système d'investissement dans la production de biens et services avec une valeur ajoutée plus importante, développer cette stratégie qui sous-tend les déclarations de Lisbonne et de Barcelone, la dissémination de technologie. Tout cela est fonction des fonds publics. C'est un problème fondamental puisque la recherche italienne est très loin de la moyenne européenne selon les objectifs de Lisbonne.

Au cours de la décennie écoulée, les dépenses en R&D représentaient 1,4 % du PIB, ce qui est très faible. Ce manque de ressources concernant le secteur public peut être aussi dû à la situation macroéconomique imposée par le plan de stabilité européen qui donne la préférence à la stabilité plutôt qu'à la croissance. Cela a eu un impact sur notre compétitivité dans nos secteurs de haute technologie où l'Italie a décliné (la défense, l'industrie automobile).

Les problèmes des PME-PMI, qui sont l'épine dorsale de notre système économique, sont aussi liés à un manque important d'investissements de R&D qui étaient concentrés sur les processus destinés à maintenir des coûts compétitifs plutôt que de l'innovation de produits.

C'est difficile mais est-ce que les profits à moyen terme peuvent être redirigés vers la recherche et le développement ? Pour avoir des départements de recherche dans les domaines de haute technologie à l'avenir, dans les nanotechnologies, dans les piles à combustible, tout cela devrait être développé. C'est concentré dans des petits domaines et des endroits où ces sociétés qui sont dans la haute technologie pourraient partager tous ces avantages.

Un autre problème est lié à l'organisation de la recherche publique, nous n'avons pas une filière universitaire, c'est fait en fonction des services pour les transferts vers le système industriel.

Nous avons changé peut-être 3 ou 4 fois, au cours des 40 dernières années, la façon dont les diplômes sont distribués dans le système universitaire pour pouvoir être à flot avec les systèmes européens ou internationaux. Nous avons donné plus de diplômes et la qualité a décliné. Nous n'avons que 2 grandes universités dans le sud de l'Italie d'où je viens, aujourd'hui nous en avons 15 qui sont nées au cours des dix dernières années, et ce ne sont pas nécessairement de bonnes universités. Comment cela peut-il aller de pair avec la demande du marché pour une qualité ?

C'est ce que les groupes privés demandent à l'université pour découvrir de nouveaux systèmes ou des nouveautés qui pourraient être brevetés. Mais si on regarde le nombre de brevets produits en Italie et dans chacun de nos pays en Europe, nous pouvons voir des relations extrêmement intéressantes avec les modèles économiques qui ont été présentés cet après-midi.

Au cours des dernières années, nous avons recherché une voie médiane par rapport à la pression de l'industrie qui recherche de plus en plus des fonds publics. Les vrais chiffres de notre pays sont très bas. D'un autre côté, nous avons essayé de mettre la pression sur les décideurs et les politiciens.

En fonction de nos possibilités (nous n'avons pas un bureau avec des gens qui font de l'évaluation), nous avons promu un certain nombre d'excellentes rencontres au niveau national avec des prix Nobel italiens, avec des scientifiques reconnus à l'échelon international pour faire pression sur le Parlement ou sur les gouvernements pour que de nouvelles lois passent (vous le trouverez dans la deuxième partie du document qui vous a été remis).

En conclusion, les débats parlementaires en cours dans mon pays ont mis l'accent sur le fait qu'il fallait renforcer les relations entre le monde de la production qui doit se mettre sur ses propres pieds et ne faire confiance qu'à lui-même pour aller de l'avant, et les centres de recherche et développement en Italie qui sont toujours très reliés dans le reste de l'Europe à des fonds publics.

Il est essentiel d'ouvrir nos universités au monde de l'entrepreneuriat (c'est un phénomène récent en Italie, qui date de 10 ou 15 ans) pour suivre l'objectif de satisfaire les demandes pour le soutien et l'accompagnement, donner une forme concrète à la mise à jour des méthodes qui pourraient avoir des difficultés si elles ne sont pas soutenues.

L'université doit donner la priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité, et il faut encourager les centres d'excellence capables d'arriver à la masse critique nécessaire pour soutenir et accompagner le développement des entreprises. Maximiser les investissements signifie créer l'environnement nécessaire pour leur accroissement.

Le rôle de l'évaluation des technologies au Parlement aura une signification plus importante que par le passé : prendre en compte l'amélioration

et l'efficacité du soutien public à la recherche et les politiques parlementaires en tant que facteurs décisifs d'un développement politique durable avec les connaissances auxquelles nous avons fait référence dans la stratégie de Lisbonne. Merci.

M. le Président – Merci, Monsieur De Franciscis, de nous avoir fait cette présentation concernant l'Italie et le rôle que le Parlement doit jouer sinon on peut aussi lancer des appels d'offres pour avoir des consultants, ce qui est différent de l'implication des Parlements.

J'aimerais donner pour 3 minutes la parole à M. Fukuda, du Centre japonais d'échange scientifique et technologique.

M. Fukuda – Merci, Monsieur le Président. C'est la cinquième fois que j'assiste à vos conférences annuelles, et c'est un honneur, grâce à la générosité du Président Birraux, de pouvoir parler ici.

Avant tout, au nom de M. Omi et de la Chambre des représentants, et du ministre de la Science et de la Technologie du Japon, je voudrais vous remercier et vous saluer à cette conférence.

En réponse au thème de cette année : « Comment accélérer les efforts de R&D en Europe », j'ai préparé des documents montrant ceux accomplis au Japon. Ce type de fonction est traditionnellement absent dans le système Parlementaire japonais mais tout à fait opérationnel à l'échelon gouvernemental. M. OMI a été absolument au fait de l'importance de la science et de la technologie pour dynamiser l'activité japonaise et l'importance dans le rôle de l'économie.

La recherche a été accélérée de façon dramatique au Japon par la loi fondamentale sur la science et la technologie mise à place en 1995, il y a 9 ans. Jusque-là, la science et la technologie au Japon n'avaient aucune manière d'avoir des buts propres et c'est M. Omi qui a mis en place et joué un rôle clé dans l'établissement de cette loi.

Depuis, le gouvernement a pris en charge un plan quinquennal et nous sommes dans la dernière phase du deuxième. Le plan spécifie les zones sur lesquelles il faut se concentrer, c'est-à-dire les ICT, les nanotechnologies et les nouveaux matériaux. Il spécifie aussi les changements dans les divers systèmes comme le budget et les universités.

Le deuxième plan quinquennal sera présenté bientôt. Nous sommes en train de le préparer.

M. Omi et beaucoup de ses amis à travers le monde, y compris au sein de l'Union européenne comme M. François d'Aubert, le Dr François Gros, David Sainsbury et d'autres personnalités, ont mis en place une plate-forme unique appelée le Forum de la science et de la technologie dans la société.

On m'a donné l'occasion d'en parler à la réunion du Conseil de l'EPTA l'année dernière, certains d'entre vous peuvent peut-être s'en souvenir. La réunion inaugurale aura lieu le 16 novembre à Kyoto au Japon. Ce forum est parfaitement décrit dans la brochure que je vous ai distribuée. Inutile de dire que le progrès de la science et de la technologie a apporté la prospérité et amélioré la qualité de vie de l'humanité. Mais cela soulève aussi des questions d'éthique, de sécurité et d'environnement, des côtés négatifs.

M. Omi pense que ces questions peuvent mettre en danger l'humanité à l'avenir, il faut absolument contrôler ces choses. Ces questions sont de l'intérêt de chacun des membres de cette humanité.

Le forum s'appelle « Lumière et Ombre », c'est le nom du thème de cette année. De grands dirigeants du monde entier se réuniront parmi lesquels M. Koizumi, Premier ministre du Japon. Je voudrais simplement que vous regardiez ce document avec le texte de M. Omi prononcé en août dernier à Stockholm. Merci beaucoup.

M. le Président – Merci, Monsieur Fukuda, pour ce rappel de cette conférence à Kyoto du 14 au 16 novembre prochain.

Je vais conclure cette réunion et vous inviter à prendre le bus devant l'Assemblée nationale ; il nous conduira à l'ambassade de Belgique pour une réception donnée par M. l'Ambassadeur, sachant que l'année prochaine c'est la Flandre qui accueillera la conférence EPTA. Ensuite, le bus nous ramènera au Sénat pour le dîner.

La séance est levée à 18h18.

MARDI 26 OCTOBRE 2004

I. INTRODUCTION

La séance est ouverte à 14h20 sous la présidence de M. Henri REVOL, Président de l'OPECST

M. le Président - Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous souhaiter la bienvenue ici au Sénat.

Je suis Henri Revol, sénateur du département de la Côte d'Or, en plein centre de notre pays de France et de la Bourgogne. Il y a une semaine, nous avons renouvelé le bureau de notre Office Parlementaire qui, selon une coutume bien établie, a une présidence tournante entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Comme il y a eu un renouvellement sénatorial en septembre dernier pour un tiers de ses membres, l'Office Parlementaire a donc élu un nouveau président et un nouveau Bureau et il m'a confié la charge de la présidence à la suite de notre collègue Claude Birraux que vous avez vu hier, qui devient le Premier vice-président.

Je salue mon collègue Jean-Claude Étienne, sénateur, qui vient d'être élu Vice-président de notre Office Parlementaire, ainsi que le sénateur Pierre Laffitte, qui a été renouvelé dans ces fonctions.

Le premier point de notre ordre du jour concerne les demandes d'adhésion, le deuxième une information sur les projets des membres, le troisième les travaux menés en commun par certains membres de l'EPTA sur la protection de la vie privée. Le quatrième point concerne l'amélioration du site Internet de l'EPTA. Un dernier point concernera les questions diverses s'il y a lieu.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous demander d'approuver le relevé des conclusions de la dernière conférence qui s'est tenue à Berne en octobre 2003 et qui a été communiqué à tous les membres. Avez-vous des observations à formuler sur le relevé de conclusions de la dernière conférence ? Je n'en vois pas apparemment. Nous pouvons considérer votre silence comme approuvateur et que ces conclusions sont adoptées. Il en est ainsi décidé.

II. THEMES ABORDES

A. DEMANDES D'ADHESION

M. le Président - L'EPTA a été saisi de 2 demandes d'adhésion, l'une émanant de la Fondation catalane pour une adhésion comme membre de plein exercice. J'excuse à ce propos son représentant qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui. L'autre émane du RIFO, association regroupant des Parlementaires et des scientifiques suédois pour une adhésion comme membre associé.

Lors de la réunion du 30 mars dernier, il a été décidé que la conférence d'octobre statuerait sur ces demandes avec un préjugé favorable puisque chacune correspond aux critères d'adhésion qui ont été définis à Berlin en 2000 et précisés à Belfast en 2002.

Mme Westerlund-Panke souhaite peut-être nous présenter rapidement le RIFO suédois. Je lui donne la parole.

1. Présentation du RIFO

Mme Westerlund-Panke - Je serais très heureuse d'avoir la possibilité de le faire.

Le RIFO suédois est une organisation, une société ou une association entre membres du Parlement, chercheurs et scientifiques. Nous sommes environ 400 membres, 200 parlementaires et 200 chercheurs.

Cette association a été créée dans les années 50 ; son but était de nouer un dialogue ouvert entre parlementaires, scientifiques et chercheurs pour avoir une bonne base de connaissance du travail de législation du Parlement suédois.

Nous sommes en train de favoriser une structure en vue d'une association plus étroite avec le Parlement. Nous sommes une association libre, financée par le Parlement et par les cotisations. C'est la raison pour laquelle nous avons initié un processus pour être une structure formalisée pour l'évaluation de la technologie.

L'administration du Parlement suédois a décidé que RIFO devrait tenter d'être membre de l'EPTA en attendant de trouver une structure formalisée.

J'ai ici le rapport annuel de l'année 2003 que vous pouvez consulter, vous verrez quels sont les sujets à notre ordre du jour. Nous tentons d'ouvrir largement nos travaux mais nous travaillerons sur des sujets qui se situent dans les débats d'aujourd'hui : les recherches sur l'ADN, la démographie, la recherche appliquée pour la croissance, la religion comme moyen et instrument des processus politiques. Ce dernier sujet a été introduit par les membres du Parlement qui travaillaient sur les sujets d'intégration et d'immigration.

Nous tentons d'avoir un dialogue ouvert pour aider les législateurs à être en prise directe avec la réalité.

Nous travaillons avec différentes universités, avec des administrations financières, avec la fondation Nobel et les académies suédoises. Chaque année, nous avons un dialogue entre membres du Parlement et scientifiques suédois avec l'un ou l'autre des lauréats du prix Nobel de l'année.

L'année dernière, nous avons reçu le Professeur Peter Agre. Nous ne parlons pas du sujet du prix Nobel mais du sujet de la science au sein de la société et de la façon de communiquer la science au sein des sociétés ; nous essayons d'avoir un dialogue qui ne se limite pas aux Parlementaires et aux scientifiques, mais étendu aux scientifiques et aux gens de la rue, à M. et Mme tout le monde.

Nous avons beaucoup de problèmes aujourd'hui concernant la science moderne et nous essayons de les résoudre d'une manière ou d'une autre.

Nous serions très heureux d'appartenir à l'EPTA, et c'est encore plus important maintenant que jamais parce que nous essayons de former un modèle pour la Suède en nous inspirant des autres modèles existant en Europe. J'apprécie donc l'occasion qui m'est donnée d'être présente aujourd'hui à ces réunions de l'EPTA et d'entendre ce que ce réseau a à dire.

Merci de votre attention.

M. le Président - Merci à Mme Westerlund-Panke, qui nous a donné de manière brève, mais très dense, une description des travaux du RIFO. Je m'adresse à vous toutes et vous tous, avez-vous des questions ?

M. Grunwald - Il est très bien d'entendre que les choses suivent leur cours en Suède. Vous avez mentionné une formalisation des travaux du RIFO, peut-être pouvez-vous nous expliquer quels sont les travaux du RIFO et ses objectifs.

Par ailleurs, je ne connais pas le prix Nobel de chimie mais pourquoi lui avez-vous demandé de parler de l'interface entre la science et la société ? Pourquoi un chimiste serait-il le meilleur expert pour parler d'un tel problème ?

Mme Westerlund-Panke – Avec le lauréat du prix Nobel, c'est un peu la même chose qu'avec une star du pop.

Un prix Nobel ne peut pas parler du sujet qu'il a fait, Peter Agre ne pouvait donc pas parler de chimie au sein du Parlement suédois parce que les statuts de la fondation Nobel disent que ces conférences doivent être tenues dans un milieu universitaire. C'est la raison pour laquelle nous avons eu cette discussion plus générale et, chaque année, la question sera soulevée par les lauréats qui auront l'occasion de discuter de l'avenir et des questions sur la science et la société avec le Parlement suédois.

L'année dernière, c'était Monsieur Agre. Je dois dire que cela a toujours été une discussion extrêmement ouverte parce que ces lauréats ont un esprit ouvert, ils ont des opinions sur la science et la société, sur l'avenir de la société et de la science ensemble. Les écouter nous apporte beaucoup.

Le Parlement suédois, comme tout Parlement, a sa tradition et sa structure traditionnelle. Maintenant, nous essayons de créer quelque chose de nouveau, mais il n'est pas si simple de faire quelque chose de neuf dans une structure ancienne. Nous travaillons pour l'instant pour avoir une meilleure connaissance des questions.

En mars de cette année, nous avons eu une journée de la science au sein du Parlement suédois et nous avons entendu 20 conférences traitant de sujets pertinents pour chaque comité : que voyons-nous au coin de la rue ? Vous, en tant que parlementaires, qu'aurez-vous à traiter dans 5 ou 10 ans ? Mais vous aurez à le traiter et vous devrez créer un cadre formel, légal pour cela.

Au mois de mars prochain, nous voulons mettre en place une nouvelle semaine de la science avec des discussions plus approfondies sur ce qui nous attend au coin de la rue.

Je pense qu'aujourd'hui nous aurons beaucoup de discussions sur les sujets démographiques, l'énergie et la santé reliés à la science de nos jours. Mon espoir est que lorsque nous aurons ce type de conférence, il faudra avoir présente à l'esprit l'importance d'une base de connaissance formelle pour le Parlement, non seulement pour le gouvernement mais aussi pour les membres du Parlement. C'est la façon dont nous travaillons pour arriver à cette structure et à formaliser cette connaissance dans le domaine de l'évaluation des typologies au sein du Parlement suédois.

M. Tennoe – Ce travail se poursuit en Suède.

Nous n'avons reçu ni la demande d'adhésion ni le point sur les critères. Cette demande d'adhésion et le statut de membre associé sont nouveaux pour moi.

Que faire pendant cette période d'apprentissage ? Se peut-il que l'on donne un statut d'observateur pendant cette période d'apprentissage ? Pour l'instant, RIFO fait beaucoup de choses dans le domaine des sciences, mais peu dans celui des technologies. Ce n'est peut-être pas une organisation d'évaluation. Les perspectives sont importantes.

Avons-nous reçu la demande ? Peut-être un statut d'observateur serait-il plus pertinent ?

Ma troisième remarque est que je serais très heureux d'avoir les Suédois parmi nous.

M. le Président - Nous avons tout à fait reçu la demande d'adhésion. Normalement, par rapport à nos critères d'adhésion, cette demande est tout à fait recevable. Elle a été décidée à Berlin.

M. Klüver - Nous n'avons pas vu cette demande d'adhésion et il est difficile pour nous d'entrer dans la discussion sur les formalités. C'est un petit problème.

J'ai le sentiment que nous devons avoir une discussion sur la forme dans laquelle nous allons recevoir cette demande parce que si nous sommes très formels, je ne suis pas certain, si je me souviens de nos règlements pour les membres associés, que RIFO réponde à ces règles.

Nous avons la possibilité de ne pas être aussi formels et de dire que nous voulons soutenir le développement en cours et donc accorder le statut d'associé. Mais je pense qu'il faudrait travailler un peu sur le côté formel parce que, si j'ai bien compris l'organisation de RIFO, il n'y a pas de programme, et on doit en avoir un pour être membre associé. C'est fondamentalement un problème.

Je pense qu'on pourrait abandonner ces règles, dire qu'il y a un processus en cours et qu'on veut le soutenir. C'est une décision qu'il faut prendre ensemble.

M. Dally – Je vais vous lire la liste des critères d'adhésion qui a été décidée à Berlin et confirmée à Belfast en 2002.

M. Klüver – C'est une société entre parlementaires et scientifiques, qui parlent de certains sujets. Ce n'est pas exactement un organisme destiné à l'évaluation technologique.

Je pense qu'il y a des problèmes formels et je crois qu'il faut être ouvert sur ce point mais ce n'est pas la même chose si nous ne pouvions pas donner un statut d'associé à cet organisme.

M. le Président – La condition à remplir pour être membre à part entière est d'avoir une compétence concernant les problèmes ayant des composantes scientifiques et technologiques. Ceci est fait. Les autres peuvent demander à se joindre en tant que membres associés.

En l'occurrence, il s'agit bien d'une demande de membre associé et non de membre de plein exercice.

M. Bellucci – Je crois que ce qui a été dit précédemment est correct mais j'aimerais demander à RIFO si, à l'avenir, ils aimeraient développer leur organisation avec un travail d'évaluation technologique. Si vous dites non, nous pouvons ne pas être très formels et vous prendre en tant que membre associé, mais il faut construire une association comme vous le souhaitez avec un programme. C'est le point important pour moi.

Mme Westerlund-Panke – Oui, nous travaillons très dur pour formaliser notre organisation et former une structure pour devenir un organisme d'évaluation technologique. Nous avons commencé, mais pour l'instant nous sommes une association d'évaluation technologique et nous n'avons pas encore de structure formelle.

M. De Franciscis - Ma question est liée à la dernière question de Sergio Bellucci. Les remarques qui ont été faites témoignent d'un intérêt important à avoir une première structure liée à la Suède, aux parlementaires et aux chercheurs suédois. Je pense que c'est un sentiment partagé par nous tous.

La question est de savoir quel est le degré de formalisme à appliquer à cette demande d'adhésion en tant que membre associé ; deux problèmes doivent donc être éclaircis.

Un membre associé peut ne pas être une organisation d'évaluation technologique mais une organisation qui a quelque chose à dire sur les relations

entre la science et le Parlement. Par ailleurs, quel est le mandat, la relation avec le Parlement suédois ? Nous pourrions dire qu'il y a un équilibre parce que vous répondez aux deux indications, vous êtes forts dans le dialogue et dans la représentation du débat scientifique en Suède, et nous avons besoin d'une voix suédoise autour de cette table, et en même temps vous avez un mandat du Parlement suédois, vous commencez et vous êtes en cours.

Je voudrais suggérer (on pourrait voter sur ce point de demande d'adhésion de membre associé qui n'est pas un membre de plein droit) au RIFO d'avoir une lettre ou un document venant du Parlement suédois, écrite, adressée au président de l'EPTA, dans laquelle il serait dit que RIFO travaille, commence, débute. On remplirait de façon formelle l'un des deux critères.

M. Tennoe – Je partage cette position, mais le membre associé exige une structure formelle et quelques préliminaires, au moins dans le domaine de l'évaluation technologique. Il a déjà été répondu à ces questions. Pour ne pas avoir à passer par-dessus ou dessous les règles, est-ce que la Suède pourrait avoir un statut d'observateur parce que le statut de membre associé est l'état qui précède celui de membre de plein droit. Cela me semblerait plus adéquat.

Par ailleurs, lorsque la présidence reçoit une demande d'adhésion, je pense qu'il serait souhaitable qu'elle soit distribuée aux membres pour que nous ayons l'occasion de la voir auparavant. Cette procédure devrait être développée. Cela s'est produit auparavant sous d'autres présidences. Nous avons demandé à plusieurs reprises les demandes. Quand la présidence dit que les critères ont été remplis, à l'évidence ils ne l'ont pas été dans le cadre d'une organisation qui fait de l'évaluation technologique.

Pour l'avenir, il serait souhaitable, Monsieur le Président, que tous ceux qui tiennent cette présidence nous fassent suivre les demandes d'adhésion.

M. le Président – Les demandes d'adhésion du Parlement suédois ont été adressées au mois de mars, Mme Westerlund-Panke devait les présenter à la réunion du 30 mars, elle ne l'a pas fait. Si des règles communes ont été définies à Berlin assez strictement, puis confirmées à Belfast, c'est aussi pour les appliquer.

Vous pouvez vous reporter aux minutes de Belfast, il y a des règles assez strictes pour les membres de plein exercice. Ensuite, on dit que les autres organisations, celles qui se rapprochent de ce modèle, peuvent être admises. Maintenant, c'est à l'assemblée de décider sans oublier que c'est une conférence Parlementaire, que l'avis des experts est toujours utile mais qu'il y a des parlementaires de plein exercice qui doivent s'exprimer.

Lorsque la demande de Mme Westerlund-Panke nous a été adressée, elle devait la présenter elle-même au mois de mars sachant que, de toute façon, une décision, quelle qu'elle soit, ne pouvait pas être prise avant aujourd'hui.

Mme Westerlund-Panke n'a pas pu venir au mois de mars, il n'est pas d'usage qu'une institution qui n'a jamais été membre de l'EPTA fasse présenter sa demande par quelqu'un d'autre et soit absente pour la faire valoir. Il avait donc été envisagé au mois de mars, pour présenter cette candidature dans les règles de ce qui se fait, de reporter à aujourd'hui, d'où son inscription à l'ordre du jour.

Il y a dans ce domaine une procédure régulière qui s'appuie sur des textes réguliers et une pratique constante. Simplement, Mme Westerlund-Panke n'a pas pu être présente en mars, la présentation qu'elle a faite et celle que vous avez de la candidature a été remise du mois de mars à aujourd'hui. Il n'y a donc rien d'anormal, c'est la règle habituelle.

Chacun prend la parole, je ne la prends qu'en réponse à votre remarque sur les présidences successives, mais sur le fond du problème, pour le moment, je ne vous fais pas part de ma pensée qui rejoint celle d'un certain nombre de personnes s'étant exprimées sur le fond de la question.

M. De Franciscis – J'ai demandé si une lettre émanait du Parlement suédois, il y en a une dans ce dossier. Je comprends les sujets soulevés par nos amis directeurs des organisations d'évaluation technologique. Je voudrais poser à Mme Westerlund-Panke une question très directe.

Est-ce que l'EPTA devrait admettre RIFO comme un membre associé ? Y a-t-il quelque chose qui s'oppose au fait que cette organisation reçoive formellement un mandat du Parlement suédois pour fonctionner exclusivement en tant qu'évaluation technologique et devenir un membre de plein exercice de l'EPTA ?

Combien de fois ai-je soulevé la difficulté de l'approche italienne à l'EPTA ? Cela doit être une organisation, il y a des agences avec des professionnels qui s'occupent de l'évaluation technologique. Nous avons divers Parlements, nous avons parlé des Parlements nationaux, régionaux. C'était le débat passé.

Si nous commençons avec RIFO dans l'idée d'avoir des voix extrêmement élevées sur le plan scientifique qui nous rejoindraient en tant que membres associés, comme c'est possible selon nos lois, c'est très bien, mais je crains simplement que demain ou l'an prochain, en Suède, une organisation véritablement dédiée par le Parlement à l'évaluation technologique demande à devenir membre de plein droit.

La façon dont vous avez présenté votre demande se situe davantage dans la liaison entre les membres du Parlement et le monde scientifique, une organisation d'excellence, de liaison avec les lauréats de prix Nobel. Je crois que c'est un actif important que nous recevions. C'est une question très directe et très franche que je vous pose.

Mme Westerlund-Panke - J'essaie d'être aussi franche dans mes réponses que vous l'êtes dans vos questions.

Je me demande comment ce modèle se terminera. Peut-être comme cela s'est produit en Finlande, en Norvège ou au Danemark, mais je ne peux pas dire aujourd'hui comment le modèle va évoluer dans deux ou trois ans.

M. Grunwald – Merci pour cette clarification mais, à mon sens, il est un peu trop tôt pour recevoir le statut de membre associé. Peut-être devriez-vous être observateur à l'EPTA un an ou deux, pendant lesquels nous verrions quels sont vos développements.

Nous soutenons ce qui se passe en Suède et cela doit être un message de cette réunion vers vous, mais c'est probablement trop tôt.

M. Klüver – Je soutiens cette solution et ce que vient de nous dire Alessandro. Si nous ne le faisons pas, si vous devenez membre associé et que pendant la période formelle une nouvelle institution demande à être membre de plein exercice, que ferons-nous avec RIFO ? Alessandro se souvient d'une situation avec un autre pays où un membre associé a eu des problèmes avec les règles d'adhésion. La discussion était semblable. Nous nous sommes brûlé les doigts à ce sujet.

Je pense que ce serait la meilleure des choses pour tout le monde d'attendre les développements, de voir ce qu'il en est et de donner le statut d'observateur pour commencer.

M. Kasvi – Je suis un peu surpris par le ton de cette discussion. Nous savons tous comment différents pays d'Europe ont organisé ce système d'évaluation technologique. Ils sont à des étapes différentes avec des arrangements différents. Et si vous considérez chaque pays et la façon dont ses organisations participent et adhèrent à nos règles, vous pourriez avoir cette discussion sur beaucoup de membres ici présents.

Nous ne pouvons pas nous préparer à la question de savoir si nous avons d'autres demandes d'adhésion, nous verrons le moment venu.

RIFO veut nous rejoindre, ils veulent nous offrir ce qu'ils ont à offrir, leur vision, et apprendre au vu de notre expérience. C'est le moment pour eux. Plus tard, quand ils auront mis en place leur système, il sera beaucoup plus difficile pour eux de s'ajuster. Je voudrais voir cette organisation comme une organisation ouverte, et non pas comme un club fermé.

M. Osnes – Pour votre information, en Norvège, nous avons une association semblable de scientifiques et de Parlementaires, j'en suis membre, mais cela n'a pas empêché le Parlement norvégien de demander au gouvernement de mettre en place une organisation d'évaluation technologique.

Je répète notre suggestion et je demande aux gens présents et à nos amis suédois si ce statut d'observateur n'aurait pas le même effet. Ils auraient toujours le droit de venir ici, sans aucune obligation de prendre des processus formels. Cette adhésion devrait être faite s'ils demandaient à devenir membre associé. Ne serait-ce pas plus simple ? Cela résoudrait nos problèmes, nous n'aurions pas besoin de passer par-dessus les règlements.

Mme Merckx-Van Goey – J'hésite un peu. Je suis un membre du Parlement flamand et nous avons été très heureux d'être acceptés pour la première fois en tant que membres de plein exercice. Nous avons un décret, un budget, un plan, etc., mais vous nous avez acceptés alors qu'au même moment les Belges étaient des membres associés. Au Parlement belge, il n'y a que des membres du Parlement qui ont une commission d'évaluation. Pour l'instant, ils ont le budget du Parlement mais pas de budget spécifique. Ce n'est même pas une association entre membres du Parlement et chercheurs, ce ne sont que des députés et on les a acceptés des deux côtés en tant que membres associés.

L'EPTA est une organisation très ouverte et c'est très important si ceux qui demandent à être membres associés sont prêts à faire des pas supplémentaires, s'ils acceptent de mettre en place des programmes concrets, s'ils acceptent, comme les Norvégiens viennent de le dire, qu'une commission spécifique soit organisée pour être un organisme d'évaluation technologique. Peut-être que mon directeur pense différemment et serait plus strict sur l'organisation de l'EPTA mais, en tant que députée, je tente d'être ouverte. Je serai très heureuse d'accepter les Suédois en tant que membres associés, membres européens.

Que ferons-nous vis-à-vis des 10 nouveaux États-membres le moment venu ? C'est important s'ils sont véritablement prêts à faire des pas en avant, s'ils sont prêts à se glisser dans un cadre plus strict pour travailler dans ce domaine.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame la Députée, je partage personnellement l'avis que vous venez d'exprimer et qui résume assez bien, me semble-t-il, l'avis des Parlementaires qui sont autour de cette table.

Mais si nous devons prendre une décision, je ne vois pas d'autre solution que de voter. Nous devons trancher.

Est-ce que Mme Westerlund-Panke peut nous dire encore un mot, et en particulier reprendre les critères qu'a fort bien rappelés Mme Merckx-Van Goey ? Etes-vous en voie de les respecter, si toutefois vous ne les respectez pas absolument et dans la forme actuelle ?

Mme Westerlund-Panke - Le Conseil du Parlement suédois a dit que nous devrions tenter d'être membres associés de l'EPTA parce que nous n'avons pas d'organisation formelle d'évaluation technologique.

En écoutant la discussion présente, je ne peux dire si nous devrions être membres associés en attendant de devenir un organisme d'évaluation technologique, parce que nous essayons de trouver des modèles en Suède, mais nous ne savons pas lequel nous choisirons.

M. Klüver – S'il y avait une autre institution formelle en Suède en dehors de RIFO, on s'attendrait à ce que RIFO se retire. C'est très important à dire parce que nous avons déjà eu des problèmes précédemment.

Mme Westerlund-Panke - Bien sûr, il serait naturel pour nous, dans ce cas, de nous retirer en tant que membre associé.

M. Osnes – J'ai posé une question à laquelle il n'a pas été répondu. Un statut d'observateur serait-il suffisamment bon pour RIFO ?

Mme Westerlund-Panke – J'aimerais connaître la différence de statut entre observateur et membre associé.

M. le Président - Il faudrait peut-être créer une entité de stagiaire associé ! Juridiquement, le statut d'observateur n'existe pas. Nous avons des invités mais pas d'observateurs.

M. Osnes – Il n'y a pas de problème dans ce forum pour accorder un statut d'observateur même si cela n'a pas été fait. Mme Westerlund-Panke a dit franchement et ouvertement qu'actuellement elle ne pouvait pas dire que RIFO avait l'intention de devenir une organisation d'évaluation technologique. Je peux dire qu'il serait prématuré d'offrir un statut de membre associé. Nous pouvons lui donner un statut d'observateur, ce qui serait plus souple.

Mme Westerlund-Panke - Je ne peux pas dire que nous n'avons pas d'intention de devenir une organisation d'évaluation technologique. C'est le Parlement qui, de façon démocratique, prendra cette décision.

RIFO ne peut pas prendre cette décision mais, pour l'instant, RIFO est la seule organisation au sein du Parlement suédois à travailler sur ces questions d'évaluation et c'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative, au sein du Parlement suédois, de créer une structure formelle pour les questions d'évaluation.

Mais je ne peux pas dire que le Parlement suédois va décider que RIFO doit être cette organisation. Peut-être trouveront-ils un autre modèle tout comme ils l'ont fait en Finlande par exemple.

M. Bellucci – Je ne suis pas certain d'avoir compris Mme Westerlund-Panke. Serait-elle d'accord pour commencer par un statut d'observateur et devenir membre associé dans les années à venir ? Cela ne fait pas une grande différence, il faudrait prendre une décision maintenant.

Mme Westerlund-Panke - La demande de mon Parlement est de devenir membre associé.

M. Ary - Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur le danger de créer des double standards. Je parle en tant que représentant d'une organisation qui a le statut d'associé et, d'après ce que j'ai vu, je ne pense pas que RIFO présente des différences considérables. Si c'était le cas, ce serait peut-être à nous d'être observateur.

Il y a quelques membres associés et il faudrait ne pas tomber dans le danger de créer des différences entre les membres.

M. le Président - Je propose que nous prenions la décision.

Je fais un constat. Je pense que de manière unanime nous souhaitons que nos amis suédois participent à l'EPTA. Je ne vois pas pourquoi le Parlement suédois, après ce qui nous a été exposé, n'aurait pas accès à nos travaux. C'est le premier constat, je crois qu'il y aura unanimité sur ce point.

Après, sur le statut d'associé, la demande émane du Parlement suédois, Mme Westerlund-Panke nous a montré à l'évidence l'implication des Parlementaires suédois dans les travaux qui ont été conduits jusqu'à présent, et si le statut d'association du RIFO ne correspond pas encore à tous les critères d'évaluation que nous souhaitons voir retenus dans notre EPTA, il y a toutes les chances de penser que ce n'est qu'une question de temps.

Je vous consulte sur la demande pour être membre associé. Je vous propose de nous prononcer par un vote à main levée.

Qui est pour accorder le statut de membre associé à RIFO ?

Résultats du vote

- Pour : représentants Finlande, Flandre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse ;
- Contre : -
- Abstentions : représentants Allemagne et Norvège.

M. le Président - La demande est acceptée. Je félicite la Suède qui rejoint l'EPTA en tant que membre associé.

2. Demande d'adhésion de la Fondation catalane pour la recherche

M. le Président - L'autre dossier me place devant un problème car vous savez que la demande émane de la Fondation catalane pour la recherche pour une adhésion comme membre de plein exercice. Leur représentant qui devait défendre

cette adhésion n'est pas présent. Je propose que nous reportions cette décision à une prochaine assemblée.

Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas, il en est ainsi décidé.

B. INFORMATION SUR LES PROJETS DES MEMBRES

M. le Président - Je donnerai la parole à celles et ceux d'entre vous qui veulent s'exprimer, mais je rappelle que ces informations ont été largement échangées au cours de la dernière réunion du 30 mars dont les minutes vous ont été communiquées.

Est-ce que certaines ou certains d'entre vous souhaitent un nouvel échange ?

M. Ary – Hier, la sous-commission de la science de l'Assemblée parlementaire a décidé la tenue d'un colloque sur l'évaluation technologique en Europe centrale et Europe de l'Est qui sera organisé en contact étroit avec le réseau EPTA, et en particulier avec la présidence flamande 2005. Ce colloque aura très probablement lieu à Budapest en septembre. Nous espérons la présence et la coopération des membres ici présents.

M. le Président – Merci de cette information.

Mme Craig - Je voudrais demander à tous les présents autour de cette table si quelqu'un a effectué une recherche sur le vieillissement. Nous venons de lancer une enquête sur ce thème. Quelqu'un est-il intéressé ? Y a-t-il un projet semblable dans d'autres pays européens ?

Mme Merckx-Van Goey - En réponse à votre question, nous avons eu dans nos projets sur les sciences de la vie un programme spécifique en flamand : « Couleurs de la Flandre, couleur grise ». C'est quelque chose qui est très récent. Nous avons essayé de nouvelles méthodes participatives.

En tant qu'institut, nous avons demandé à des scientifiques de nous donner quelques scénarios sur la façon dont les gens vivraient dans 20 ans. Les scientifiques ont établi 4 scénarios, nous avons demandé à un auteur dramatique d'écrire une pièce de théâtre, elle a été présentée au Parlement. Nous avons invité 700 personnes qui sont venues assister à la représentation, à l'issue de laquelle ils ont eu l'occasion de se rencontrer en petits groupes de 15 personnes et de donner leur opinion.

Nous avons demandé à ces personnes ce qu'elles pensaient de l'avenir à 20 ans. Nous avons eu des retours avec les mêmes scientifiques qui ont donné une interprétation, des conseils, commentaires et remarques des gens de 50 ans et plus.

Nous avons maintenant un conseil qui sera soumis à viWTA et au Parlement flamand. Nous travaillerons sur ses conclusions. Nous verrons quels sont les différents domaines de législation, de groupes sociaux et d'autres thèmes.

Vieillir de façon intelligente est quelque chose qui nous attend. Cela nous donne une façon d'avoir accès à de nouvelles technologies pour qu'elles soient des occasions plutôt que quelque chose que nous aurons à craindre. C'est une de leurs conclusions.

Nous produirons tout ce matériel dès qu'il aura reçu une conclusion au Parlement, d'ici une quinzaine de jours.

Mme Craig - Cela va vraiment nous aider. Nous resterons en contact par courriers interposés.

M. Kasvi – En Finlande, à l'heure actuelle, nous travaillons sur un projet concernant l'avenir de notre système de santé finlandais. Nous connaissons le problème du vieillissement et de la démence en Finlande également.

Nous avons fait appel à un expert externe qui a interviewé un certain nombre de personnes pour identifier les problèmes clés. Nous allons de l'avant sur cette question, car le problème du vieillissement nous concerne de près en Finlande.

Néanmoins, nous avons peu d'éléments ou d'informations en langue anglaise pour l'instant, nous allons envisager leur traduction en anglais à vous soumettre. Nous pourrions mener ce dialogue avec vous mais de manière orale.

M. Hennen – Il n’y a pas de débat en Allemagne sur ce qui serait appelé une science du vieillissement, mais nous avons entamé un nouveau cycle de discussions avec les Parlementaires sur de nouveaux sujets pour l’année à venir. Parmi ceux soulevés récemment, il y avait la question des maladies liées au vieillissement (Alzheimer). Nous voulons soulever ces questions dans le cadre des sciences neurologiques.

M. Klüver – Au Danemark, nous avons un projet sur le vieillissement de notre société. C’est un projet délimité dans le temps, confié à un comité mis sur pied pour étudier cette question ; ce comité, créé au Parlement pour une durée de 2 ans, travaillait avec les personnes âgées. Quatre réunions de ce comité ont donné lieu à un rapport, malheureusement en langue danoise.

Notre ministère de la recherche donnera une suite et mènera une étude l’année prochaine sur le vieillissement de la population danoise.

L’idée est d’en faire une stratégie pour le pays. On peut appeler cela la science du vieillissement mais au sens large du terme, pas au sens biologique.

M. De Franciscis – J’aimerais lancer un nouveau sujet, suite à une conversation que j’ai eue hier soir dans le bus avec un collègue : c’est une demande pour information sur la loi en Italie concernant les technologies productives qui a été approuvée au mois de février de cette année.

Deux mois après l’avoir approuvée, nous avons eu un débat très acharné, en Italie, sur cette loi qui est considérée de part et d’autre comme étant extrêmement restrictive. Un certain nombre de signatures ont été réunies, et sans doute l’année prochaine va-t-on organiser un référendum pour l’entériner ou non. Nous cherchons des propositions émanant d’autres pays européens. Merci de m’envoyer vos courriels sur cette question, éventuellement en me précisant des liens avec d’autres débats actuels sur l’organisation et l’évaluation des choix technologiques pour que je puisse m’en servir pour alimenter ce débat en cours en Italie.

Deuxième chose, concernant la vie privée. Hier soir, Mme Lazzara et moi-même avons pris un taxi de notre hôtel, près du Sénat, pour nous conduire à l’Assemblée nationale. Nous étions assis dans le taxi, et sur le petit compteur figurait le nom de l’hôtel et le numéro de la chambre de Mme Lazzara. Il existe un système automatique qui fait que, depuis le bureau de la réception de l’hôtel, une femme ou un homme appelle un taxi à Paris, et le chauffeur sait à quel numéro de chambre se trouve la dame ou le monsieur. C’est étonnant. Qu’en pensez-vous ?

M. le Président – Merci, je crois que ce problème de la science du vieillissement est abordé dans beaucoup de pays représentés. Ils pourront se mettre en relation après les communications qui viennent d'être faites, de même que sur le sujet soulevé par M. De Franciscis.

M. Peyrot – A propos du vieillissement, j'ai été interrogé par David Cope. En France, malheureusement, c'est un sujet qui a été très peu abordé sous un angle scientifique, au-delà de réalités sociales concrètes.

Il y a juste eu, malheureusement, compte tenu de ce qui nous est arrivé pendant l'été 2003, une approche des effets de la canicule sur le très grand âge à travers la commission d'enquête de l'Assemblée, la mission d'information du Sénat et des travaux que nous avons été amenés à faire, sachant que nous avons été le pays le plus frappé par cette canicule meurtrière.

Sinon, nous n'avons pas autre chose sur ce sujet.

M. le Président - Je ne suis pas sûr que la canicule ait beaucoup de rapport avec la science !

C. ETUDES COMMUNES DE CERTAINS MEMBRES SUR LA PRESERVATION DE LA VIE PRIVEE

M. le Président - Monsieur De Franciscis m'a donné la transition avec le point que je souhaitais évoquer maintenant : la vie privée. Plusieurs de nos membres développent en commun un projet d'étude sur la protection de la vie privée. Est-ce que l'un d'entre eux, qui travaille sur ce sujet, pourrait s'exprimer ?

M. Peissl – En raison du temps limité, je vais vous renvoyer aux documents qui vous ont été distribués, qui traitent de ce rapport.

Aujourd'hui, c'est le dernier jour pour adresser les soumissions pour ceux intéressés à ce projet. Cela a été dit au sein du groupe de coordination et adopté par la réunion des directeurs en mars. Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas certains d'être en conformité avec les critères, il faut le décider aujourd'hui.

Mon rapport intermédiaire montre que nous avons démarré ce projet en juin, nous avons eu un travail intensif et un atelier à Bruxelles. Nous avons passé en revue 18 projets de 5 membres de l'EPTA de façon structurée.

Nous avons pu voir quelles étaient les différences, quels étaient les points communs. Nous avons découvert qu'il était intéressant de voir quel type de technologie était impliqué quand on parlait de vie privée, et quels étaient les chemins, parce qu'il y avait un équilibre entre la vie privée et quelque chose d'autre. Par exemple, la capacité d'avoir rapidement un taxi, mais ce n'est pas un échange. Nous pouvons en discuter. Qu'avons-nous en échange de ceci ou de cela ?

Nous avons vu quels étaient les domaines dans lesquels il pourrait y avoir des contradictions. Ce n'était pas très étonnant de voir que la plupart des projets présentés par ces 5 membres s'occupaient de l'Internet ou de réseaux en général, avec les communications mobiles utilisant le GSM ou le GPS, les circuits fermés de télévision, c'est-à-dire des caméras vidéos dans des endroits précis ou d'autres systèmes de surveillance.

Un sujet très chaud pour l'instant, ce sont les petites mémoires. Cela commence avec des cartes à puce ou des cartes d'identité qui stockeront beaucoup de sujets tenant à la vie privée.

Les grandes banques de données, les algorithmes et les logiciels de recherche de données sont passés en revue, ainsi que les dernières technologies, c'est-à-dire l'authentification, tout ce qui touche à la biométrie et les signatures

numériques qui peuvent protéger la vie privée ou, au contraire, être très intrusives dans la vie privée. Il faut véritablement savoir comment ces systèmes sont conçus. Il y a beaucoup de potentiel dans ce domaine.

A moyen terme, c'est l'intelligence ambiante, parce que c'est un problème où l'information et les données seront collectées sans que cela soit su par les personnes touchées.

Nous avons tenté de voir quels étaient les domaines d'échange et de discuter sur le fait d'avoir plus de vie privée en échange de quelque chose. Le premier domaine est celui de la sécurité. C'est l'argument mis en avant par l'industrie de la sécurité, par les dirigeants, et c'est un sujet très chaud depuis le 11 septembre.

Ce n'est même pas véritablement un échange puisqu'il y a des technologies de plus en plus intrusives, et plus de surveillance ne signifie pas plus de sécurité. Même en appelant cela un échange, il y a beaucoup plus d'analyse nécessaire pour voir s'il y a véritablement une relation conflictuelle ou si c'est simplement un prétendu échange.

Deuxième partie, c'est l'excès. Il est de plus en plus difficile d'avoir accès à des parties de la vie privée si vous ne laissez pas de traces électroniques. Laisser des traces électroniques signifie abandonner une partie de vos données comme les cartes de crédits, les machines automatiques. Elles savent exactement où vous êtes, combien d'argent vous avez dépensé, combien d'argent vous avez sur vous.

Il existe également des rapports sur la façon dont les jeunes interagissent socialement. Ils peuvent le faire par des moyens électroniques, ils sont très au fait de systèmes nouveaux, des systèmes de messagerie automatique instantanée. Avec ces interactions sociales très étroites, ils laissent beaucoup de traces électroniques qui peuvent être exploitées. Ce n'est pas toujours fait mais il y a véritablement un équilibre à trouver.

Un des sujets est l'équilibre entre la vie privée et le confort. Il est facile d'aller à l'étranger sans prendre d'argent avec vous, vous pouvez insérer votre carte dans un distributeur automatique de billets, vous obtenez l'argent dans la devise du lieu. Il ne faut même plus avoir à penser combien d'argent vous devez prendre avec vous.

Beaucoup d'individus ne pensent même pas à leur droit à la vie privée, ils voient simplement le confort. Beaucoup de données sont produites de la sorte, c'est un sujet que nous devons véritablement analyser.

Un sujet similaire se rapporte aux bénéfices économiques : si vous utilisez l'électronique pour transférer de l'argent, cela ne vous coûte rien. Si vous vous rendez dans une banque pour faire le transfert en liquide, on vous compte plusieurs euros parce qu'il est plus simple pour le processus interne d'avoir tout

fait de façon électronique depuis le début. Parfois, il faut prendre la décision : est-ce que je veux dépenser de l'argent et garder un peu de ma vie privée ou est-ce qu'en échange de ce confort je vais abandonner quelques-unes de mes données privées ?

Il y a bien sûr un besoin pour les données de la recherche et, dans la politique de planification, spécialement dans le domaine de la planification et de la politique, nous avons discuté de ces points de façon intensive parce que la plupart des membres du groupe pensent que la planification et l'établissement d'une politique pourraient être faites avec des données anonymes et pas avec des données individualisées. Il y a des problèmes de vie privée si vous avez des données individualisées. C'est un autre domaine dans lequel il est nécessaire d'analyser de très près les conceptions des systèmes. Sont-ils véritablement gourmands de données individualisées ou pas pour produire leur ligne ?

C'était un survol rapide de ce dont il a été discuté au cours de ces deux jours de réunions. Je vais vous présenter maintenant les stades ultérieurs.

Après ces deux jours de réunion, nous allons produire un rapport intermédiaire qui est la synthèse des analyses. Ce sera fait d'ici le mois novembre 2004. Ce rapport interne sera une base pour des projets nationaux parce qu'on parle d'un processus à deux temps. Nous avons les projets terminés, nous avons maintenant une base pour de nouveaux projets en mars 2005, nous aurons un nouvel atelier de 2 jours avec une revue des projets qui n'ont pas été terminés jusqu'à présent mais qui le seront à ce moment-là. Nous aurons un retour d'expérience de la liste du premier cycle précédent.

Nous essayons d'en apprendre de plus en plus. En mars 2006, nous produirons des recommandations au niveau européen. Je crois que c'est un processus très utile qui apporte beaucoup.

Je voudrais terminer ma présentation rapide avec des recommandations pour de nouveaux partenaires potentiels. La date limite pour exprimer votre intérêt est aujourd'hui. La date limite pour remplir tous les critères est la réunion des directeurs au printemps 2005. Les critères sont d'être un membre ou un membre associé de l'EPTA. Les institutions doivent avoir des projets pertinents, concrets et des documents, pas simplement un programme et des idées. Il est indispensable de dédier les ressources nécessaires à ce projet commun pour couvrir vos propres dépenses parce qu'il n'existe pas de budget propre à ce projet.

Voici très brièvement les critères. J'espère que vous trouverez ce bref rapport intéressant. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec les collègues des autres instituts.

Merci de votre attention.

M. Klüver – J'aimerais apporter un complément d'information par rapport à ce qui a été dit sur ce projet commun. Cela a été pour nous une expérience positive que de travailler ensemble à travers nos différentes institutions. Nous avons déjà appris pas mal de ce projet sur la vie privée. Des projets communs de ce type sont fort utiles.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, de thématiques et de résultats partagés qui s'imbriquent très bien dans ce cadre général qui nous rassemble.

Ces projets nationaux ont donné lieu à des résultats comparables entre nous. Déjà, les responsables de projet ont bien travaillé ensemble.

M. Kasvi – Je voudrais remercier les personnes qui dédient leur attention et leur expertise à ce groupe sur la vie privée. C'est un premier point pour construire cette société européenne des communications.

Sur le contenu, j'ai trouvé que quand on en vient à de l'information sur la sécurité et la vie privée, les perspectives techniques ne sont pas suffisantes. Il faut avoir une perspective socio-technique qui ne combine pas simplement les systèmes techniques mais les systèmes sociaux, les gens utilisant les technologies. En Finlande, nous avons l'expérience que même si en principe les gens savent utiliser les techniques, lorsqu'ils les utilisent pour de mauvaises raisons, nous avons des problèmes.

Notre législation est très avancée sur la sécurité des communications électroniques et sur la façon dont les droits civiques doivent être protégés au sein des sociétés de communication.

Nous allons distribuer le rapport sur cette société d'information globale. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez nous le demander. Il existe quelques textes concernant cette vie privée au sein de la société de communication mais continuez ce travail très intéressant.

M. le Président - S'il n'y a plus d'intervention sur ces travaux, je voudrais vous remercier pour ces communications qui montrent un travail très intéressant et bien avancé.

D. AMELIORATION DU SITE DE L'EPTA

M. le Président – M. Klüver, du Bureau danois de la technologie, a exposé lors de la réunion du 27 septembre dernier les améliorations qui pourraient être apportées au site de l'EPTA. Il avait été précisé à cette occasion que les améliorations proposées pourraient entraîner certains frais, de l'ordre de 500 € à 1 000 €, et qu'une étude sur ce point pourrait être confiée au Bureau danois de la technologie qui en exposerait les résultats lors de la prochaine réunion des directeurs sous la présidence flamande.

Les conclusions de cette étude devront être approuvées par la réunion des directeurs et la prochaine conférence parlementaire.

M. Klüver - Nous en sommes à un point où notre site Web fonctionne mais n'est pas très moderne.

Nous en avons discuté en réunion des directeurs et nous avons décidé d'adopter un plan. Le site utiliserait toujours une technologie danoise mais nous essaierions d'avoir une nouvelle image graphique du site Web. Nous avons demandé à deux sociétés de conception graphique de nous fournir de nouvelles images qui refléteraient l'aspect européen et l'aspect parlementaire. Il a été décidé que lorsque nous aurons ces projets, ils vous seront envoyés pour commentaire. Le président belge et moi-même prendrons une décision lorsque nous recevrons vos commentaires.

En plus des différences graphiques, nous ferons une banque de données sur nos projets. Pour l'instant, il est difficile d'avoir de bonnes informations sur les projets des membres sur notre site Web. Pour cela, nous allons faire une banque de données très réduite dans laquelle chacun d'entre vous mettra des informations sur les projets à venir et sur les projets remontant à moins de 5 ans.

Cette banque de données va se diriger vers vos propres sites Web pour plus d'informations. Ce sera une façon de trouver des projets EPTA mais pas une façon d'avoir des informations en profondeur. L'information en profondeur devra être fournie sur vos propres sites Internet.

Nous aurons également un système de gestion des contenus, un CMS, qui vous donnera la possibilité de mettre à jour vos propres parties du site Web. Si vous avez un gestionnaire Web, vous pouvez le faire vous-mêmes grâce à un mot de passe. Vous aurez toujours la possibilité de nous demander de mettre à jour votre site Web ou de le faire vous-mêmes.

Dernier point, il y aura un site « caché » qui ne sera pas public ; ce ne sera pas un intranet mais un endroit où nous pourrions mettre des choses sur lesquelles nous sommes d'accord, un pense-bête, mais pas quelque chose que

nous rendrons public. Ce sera une page cachée quelque part pour laquelle il y aura toujours un lien sur la liste qui se trouvera sur cette page. Il faudra vous en souvenir. Il suffira de cliquer sur une des adresses de notre liste.

Voilà fondamentalement ce qui va se produire. Nous souhaitons publier le nouveau site Web au milieu du printemps prochain, nous verrons comment cela fonctionnera. Par expérience, cela prend toujours plus longtemps qu'on ne le souhaite.

M. le Président - Est-ce que tout le monde est d'accord avec ces propositions ? Nous vous remercions du travail que vous faites.

E. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président - C'est peut-être le moment de se tourner vers la présidence flamande qui saisira peut-être cette occasion pour nous présenter quelques thèmes principaux qu'elle souhaite voir abordés l'année prochaine.

Est-ce que Mme Merckx-Van Goey veut nous dire un mot ?

Mme Merckx-Van Goey – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence française, pas seulement pour les activités de notre réunion annuelle au mois d'octobre mais aussi pour la période de l'année qui s'est écoulée, surtout les Parlementaires, les membres mais aussi le secrétariat. Un grand merci pour l'accueil, pour le cadre. Je ne sais pas si celui de notre présidence sera autant lié à l'histoire. Les visites étaient également très intéressantes. Bien sûr, merci aussi pour les excellents repas et vins.

L'année prochaine, dès que possible, nous tenterons d'avoir une concertation, une consultation avec les autres membres de l'EPTA. J'essaierai d'avoir des consultations au sein de mon propre Parlement avec des collègues des Parlements fédéraux pour proposer des choses qui soient intéressantes pour nous en tant qu'hôtes mais aussi pour le réseau, pour les directeurs, les membres et les députés.

Je pense que l'année prochaine nous ferons un effort supplémentaire pour obtenir une présence accrue des membres du Parlement lors de notre réunion

annuelle. Chaque année, nous devrions avoir un projet sur lequel travailler, le but, pour les Flamands, est de faire en sorte que toutes les personnes intéressées et tous les élus de ces pays y participent.

M. Berloznik – Merci, Monsieur le Président pour votre accueil. Merci, Madame Merckx, pour votre introduction. J'ai quelques modalités pratiques à annoncer.

Nous avons déjà des informations pour nos prochaines réunions que nous vous donnerons bien en amont. J'ai une proposition en ce sens. Les 21 et 22 mars 2005, aura lieu notre réunion de directeurs à Bruges, en Belgique. La conférence et le conseil se tiendront à Bruxelles, les 24 et 25 octobre 2005.

Maintenant, un mot sur les objectifs que nous nous sommes fixés. L'idée à l'origine de ces réunions est que, puisque notre réseau prend de l'ampleur en tant qu'organisation, il faut toujours consolider et renforcer pour mieux travailler en réseau. Il faut que la mise en réseau soit plus solide, et c'est notre objectif premier pour l'année à venir car il a été précisé qu'en tant qu'organisation qui se développe, nous devons être conscients du fait que ce développement prendra de l'ampleur avec l'élargissement de l'Europe. Il faut se préparer à cette nouvelle Europe, à cet élargissement, et que ces fonctions de mise en réseau soient renforcées.

Comme premier volet, nous devons nous appuyer sur la conférence du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Budapest l'année prochaine. Ce sera une réunion significative pour nous tous, pour justement faire passer nos idées sur la nécessité d'évaluer les différents choix scientifiques et technologiques et pour faire passer le message sur nos travaux en cours, présents et futurs.

Par rapport à la réunion des directeurs, cette année nous avons constaté qu'il fallait prévoir plus de temps. Nos collègues français avaient un problème d'organisation parce qu'il y avait une deuxième réunion des directeurs. Nous devons être plus performants et fiables à l'avenir. Nous allons réaménager l'organisation de cette réunion à la demande de certains membres. Nous devons apprendre davantage les uns des autres, échanger davantage sur nos expériences en tant que responsables de nos organisations.

Pour la conférence elle-même, je vous répète ici que nous devons l'organiser en tant que forum réunissant les parlementaires. C'est un point important, je l'ai dit hier lors de ma présentation à l'ambassade de Belgique.

Nous travaillons pour les Parlements et nous devons prendre cette interaction entre les parlementaires très au sérieux pour continuer à les mobiliser et les sensibiliser à nos travaux.

Bien entendu, tout cela est en rapport avec la date des élections. Peu de parlementaires semblent revenir nous voir. Nous devons donc travailler plus sur leur implication, sur leur participation.

Le principe de cette conférence sera le suivant. Les parlementaires doivent parler de l'intérêt des retombées, des conséquences de nos travaux. Nous devons leur donner les informations.

Par ailleurs, nous devons gérer au mieux les différentes évolutions, le projet sur notre site Web, différents projets en cours que nous devons cogérer avec le groupe de Lars Klüver. Nous allons travailler de conserve les uns avec les autres sur ces projets et ces travaux.

La présidence prend effet à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre mais je pense que la nouvelle présidence a déjà commencé à travailler.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre accueil de grande qualité. J'espère que nous serons à la hauteur à Bruxelles l'année prochaine.

(Applaudissements)

M. le Président – Merci beaucoup.

M. De Franciscis - Je voudrais soutenir la proposition que Robby Berloznik vient de faire pour l'année suivante. Nous en avons déjà discuté hier.

A Berne, et précédemment à Londres, j'ai souligné plusieurs fois l'importance que la conférence annuelle de l'EPTA soit un lieu où les parlementaires puissent venir. Mais ils sont pris dans un tourbillon quotidien et, si cette réunion de Bruxelles pouvait être promue dans nos journaux, dans nos lettres scientifiques, dans nos documents, dans nos ambassades pour que cela devienne l'année prochaine un point très important, ce serait très intéressant.

Nos amis français nous ont offert hier une table ronde à laquelle participaient des membres du Parlement. Il est mieux d'avoir des liens plus étroits avec les parlementaires européens parce que la plupart des gens qui s'occupent de ces questions sont des représentants à l'échelon de l'Europe.

Je voudrais vous remercier aussi pour votre hospitalité et la bonne organisation de nos amis français.

M. le Président - Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Avant de clore cette conférence, je voudrais vous remercier, Madame la Députée, pour les paroles que vous avez adressées à la présidence française qu'en fait je ne représente que depuis très peu de jours, même si j'ai suivi les travaux qui se faisaient, je transmettrai à mon collègue Claude Birraux les paroles chaleureuses que vous avez adressées. Monsieur le Directeur, merci de nous avoir déjà brossé un peu un programme d'activités.

J'adhère tout à fait à ce que vous avez vous-mêmes évoqué et à ce que vient de dire M. De Franciscis. Notre problème est commun : associer le plus possible nos collègues parlementaires aux travaux de l'EPTA. Ce n'est pas toujours facile parce que nous avons toutes et tous des emplois du temps serrés, au niveau local comme au niveau national. En tout cas merci.

Je n'ai qu'un regret. Vous avez parlé de la gastronomie que vous avez appréciée, mais j'apprends qu'on ne vous a fait goûter que du vin de Bordeaux et je suis bourguignon ! J'espère qu'à une prochaine occasion les vins de Bourgogne pourront être sur notre table !

Encore merci à toutes et à tous, bon retour dans vos pays. A bientôt.

(Applaudissements)

La séance est levée à 16h10.